

Gries'Infos

www.gries.eu

N° 54 Juillet 2023



Fresque réalisée par les élèves de l'école élémentaire avec Eric FURST, artiste plasticien de Gries

VIE COMMUNALE



VIE SCOLAIRE



VIE ASSOCIATIVE



Le mot du Maire

Chers Griesois,
Chères Griesoises,



Il y a quelques jours, nos communes ont été le théâtre de troubles graves qui ont ciblé avec une extrême violence les symboles républicains que sont les mairies, les écoles, les bibliothèques ainsi que les commerces qui ont été saccagés et pillés en masse.

Il est indispensable que l'ordre républicain soit rétabli, c'est la mission première de l'Etat, et nos institutions judiciaires devront enfin prendre des décisions fermes pour condamner les coupables de ces actes insensés.

Nous tenons à apporter notre soutien et nos remerciements aux forces de l'ordre, aux pompiers ainsi qu'aux autres services de secours pour leur engagement et leur dévouement en ces moments difficiles.

Et le calme revenu, il faudra lucidement tirer les leçons de cette crise, adapter nos politiques publiques pour éviter l'engrenage de la violence urbaine et réapprendre le « **vivre-ensemble** ».

Mais revenons-en à notre village.

Le printemps a été marqué par l'annonce de la fermeture du supermarché SPAR. La reprise très rapide par le groupe COLRUYT de l'exploitation de ce commerce de proximité, indispensable à la vie du village, nous a toutefois rassuré. Celle-ci se concrétisera par un agrandissement de la partie commerciale du magasin actuel dans les murs existants, ainsi que le maintien d'une activité de boucherie traditionnelle. Les travaux d'agencement commenceront bientôt pour une réouverture planifiée le mercredi 11 octobre 2023.

Le Relais-Poste, présent auparavant au SPAR, ne sera pas repris par COLRUYT. Soucieuse de maintenir un service public postal de proximité et de qualité, la commune a rapidement pris contact avec la Poste et a signé une convention pour l'ouverture d'une Agence Postale Communale à la Mairie. Elle ouvrira ses portes le mardi 18 juillet 2023 et fonctionnera aux horaires d'ouverture habituels de la Mairie.

Je tenais à remercier tout particulièrement l'ensemble des usagers de nos bâtiments communaux pour le respect de notre plan de sobriété énergétique mis en place fin de l'année dernière. Ceci a occasionné de substantielles économies de consommation, qui permettront d'amortir un tant soit peu la hausse des tarifs de l'électricité.

Vous retrouverez des informations détaillées sur l'ensemble de ces sujets dans ce bulletin.

L'été qui s'annonce risque d'être marqué par la sécheresse ; soyez autant que possible économe dans votre consommation d'eau et respectez les mesures qui ne manqueront pas d'être édictées par la Préfecture en cas de sécheresse prolongée.



Avec l'été, arrivera également le temps des fêtes et des barbecues entre amis. Afin d'assurer un cadre de vie agréable pour chacun, n'oubliez pas de respecter votre voisinage et les réglementations en vigueur pour que ces belles soirées se déroulent de la meilleure des façons.

**Je vous souhaite de passer d'agréables
vacances et une belle saison estivale.**

Geudi Ferie an alli !

Eric HOFFSTETTER
Maire



Vie communale

Finances communales

Le Compte Administratif 2022



La commune est tenue de rendre compte, chaque année, des opérations budgétaires exécutées lors de l'exercice précédent. Les résultats sont la preuve d'une gestion saine qui se traduit par un budget d'exécution fidèle aux prévisions budgétaires.

Le compte administratif 2022 a été approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 30 mars 2023.

Section de fonctionnement		
Dépenses	1 779 515.98 €	
Recettes	2 051 092.44 €	dont un report de 30 000 € de 2021
Excédent	271 576.46 €	
Section d'investissement		
Dépenses	607 901.43 €	
Recettes	598 448.96 €	dont un report de 55 571.26 € de 2021
Déficit	9 452.47 €	
Excédent total	262 123.99 €	

La note de présentation détaillée du compte administratif peut être consultée sur le site www.gries.eu, rubrique Municipalité, procès-verbaux des conseils municipaux.

Principaux projets réalisés en investissement en 2022

- | | |
|--|-----------|
| - Transformation du corps de ferme 68 rue Principale
(<i>concours d'architecte, phase APD, travaux préalables divers</i>) | 162 900 € |
| - Remplacement de la chaudière de l'école élémentaire et de la mairie | 82 000 € |
| - Installation de caméras de vidéosurveillance au centre du village | 3 200 € |
| - Acquisition de capteurs de CO ₂ pour les écoles et le périscolaire | 2 000 € |
| - Pose de stores enrouleurs à l'école élémentaire et de volets à l'école maternelle | 4 700 € |
| - Extension de l'éclairage public Rue du Traineau | 6 200 € |
| - Habillage des murs de la salle des Associations à l'Espace « La Forêt » | 9 000 € |





Le Budget Primitif 2023

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal a voté le budget primitif lors de la séance du 30 mars 2023.



Il présente une situation équilibrée globale à **2 744 135.84 €** répartie comme suit :

- ↳ section de fonctionnement **2 132 485.78 €** (dépenses & recettes)
- ↳ section d'investissement **611 650.06 €** (dépenses & recettes)

Le budget doit faire face à de nombreuses augmentations en matière de dépenses de fonctionnement, notamment au niveau de la consommation énergétique des bâtiments communaux.

Le nouveau contrat de fourniture d'électricité signé en novembre 2022, avec une hausse historique des prix de l'énergie, a une répercussion directe sur les projets d'investissement de la commune. Celui-ci a entraîné malheureusement la suspension provisoire du projet de restructuration du corps de ferme du 68 rue Principale, qui prévoyait un accueil périscolaire 3-6 ans, et la Bibliothèque Municipale. Ce projet n'est pas abandonné, mais seulement reporté à plus tard, quand les conditions financières le permettront.

Depuis la fin de l'année 2022, un plan de sobriété énergétique est suivi dans tous les bâtiments communaux et sur l'éclairage public, avec une attention sur la consommation. De manière générale, la commune veille à faire des économies partout où cela est possible, dans tous ses domaines d'intervention.



Principaux projets d'investissement en 2023

- ↳ Remplacement des luminaires actuels de type fluorescent par des luminaires dernière génération de type Led dans toutes les salles de l'Espace « La Forêt »
coût total prévisionnel de 113 962 €
- ↳ Mise en place d'un plancher amortissant et d'un nouveau tapis de lutte à la salle spécialisée de lutte à l'Espace « La Forêt »
montant prévisionnel de 53 800 €

Les taux des impôts 2023

Malgré un contexte défavorable, compte-tenu de la forte revalorisation de 7.1 % des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale prévues par l'Etat, et grâce aux efforts de maîtrise des dépenses par la collectivité, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des différentes taxes pour 2023.

Taux pour 2023

- ⇒ Taxe d'habitation (résidences secondaires) 18.49 %
- ⇒ Taxe Foncière sur les propriétés bâties 24.32 %
- ⇒ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 46.89 %
- ⇒ Cotisation Foncière des Entreprises 19.70 %



La note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023 avec le détail des dépenses et des recettes des deux sections peut être consultée sur le site internet

www.gries.eu,

sous la rubrique « Municipalité »,
« procès-verbaux des conseils municipaux ».



Zoom sur les économies d'énergies

Depuis la fin de l'année dernière, la commune s'est engagée dans un plan de réduction des consommations d'énergie pour répondre à la hausse des prix du gaz et surtout de l'électricité. Un premier bilan comparatif vous est présenté avec le détail des consommations et des factures.



Consommations liées à l'ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis le 28 avril 2022, l'éclairage public est totalement éteint entre 23h et 5h.



Période du 31/03/2021 au 31/03/2022		Période du 31/03/2022 au 31/03/2023	
Conso en kWh	Prix	Conso en kWh	Prix
180 206	28 084 €	103 108	22 338 €

Prix 2021-2022 de 0,05234 €/kWh et de 0,30819 €/kWh depuis le 01/01/2023

Consommations liées à l'ELECTRICITE

Un nouveau contrat de fourniture, signé avec ES Energies Strasbourg, est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 avec des prix du kWh qui ont très fortement augmenté (entre 2 et 11 fois son prix par exemple à l'Espace « La Forêt » en heures pleines hiver) par rapport au précédent contrat.

On observe une forte diminution des consommations d'électricité dans les bâtiments communaux indiqués dans le tableau ci-dessous, conséquence des efforts qui ont été faits par les utilisateurs.

	Période du 30/11/2021 au 31/03/2022		Période du 30/11/2022 au 31/03/2023	
	Conso en kWh	Prix	Conso en kWh	Prix
Atelier municipal	12 069	1 905 €	6 983	4 253 €
Local jeunes	2 766	490 €	2 362	838 €
Ecole Élémentaire	4 885	830 €	4 586	1 782 €
Ecole Maternelle / Bibliothèque	15 423	2 405 €	10 474	3 623 €
Mairie	3 637	667 €	2 092	713 €
Tennis	7 986	1 263 €	3 268	1 135 €
Stade de football	4 106	679 €	2 627	982 €
TOTAL	50 872	8 239 €	32 392	13 326 €

Prix 2021-2022 de 0.06237 €/kWh et de 0.47856 €/kWh depuis le 01/01/2023 (pour tous les bâtiments)

Prix 2021-2022 de 0.06518 €/kWh en heures pleines et de 0.53507 €/kWh depuis le 01/01/2023 (pour l'école maternelle)

Bilan Espace « La Forêt »

Période du 01/01/2022 au 01/05/2022		Période du 01/01/2023 au 01/05/2023	
Conso en kWh	Prix	Conso en kWh	Prix
80 185	14 596 €	76 409	38 358 €

Prix 2021-2022 de 0.07674 €/kWh en heures pleines hiver et de 0.85816 €/kWh depuis le 01/01/2023

Consommations liées au GAZ

Tableau comparatif entre les périodes de mi-novembre à mi-juin, avec le même prix du kWh (0.05175 € pour l'Espace « la Forêt » et 0.05512 € pour tous les autres bâtiments).

	Période de mi-novembre 2021 à mi-juin 2022		Période de mi-novembre 2022 à mi-juin 2023	
	Conso en kWh	Prix	Conso en kWh	Prix
Atelier municipal	63 900	5 596 €	13 393	1 616 €
Local Jeunes	11 292	1 074 €	7 543	874 €
Ecole Élémentaire / Mairie *	82 800	7 326 €	39 127	4 303 €
Ecole Maternelle / Bibliothèque	80 180	7 050 €	53 545	5 652 €
Espace « La Forêt »	374 654	32 706 €	254 812	24 082 €
Stade de football	26 964	2 560 €	15 533	1 622 €
Annexe de la Mairie	24 373	2 290 €	13 666	1 447 €
TOTAL	664 163	58 602 €	407 957	40 887 €

**Changement de la chaudière gaz en septembre 2021*

Travaux, urbanisme & voirie



Remplacement des éclairages des salles de l'Espace « La Forêt »



Avec une consommation moyenne de 170 000 kWh les années passées, et face à la forte augmentation du prix du kWh, la commune a décidé de remplacer les anciens éclairages de toutes les salles de l'Espace « La Forêt » par des éclairages leds nouvelle génération, qui permettront de réduire la facture des consommations énergétiques d'environ 40 %.

Après consultation de plusieurs entreprises, la commune a retenu la proposition de l'entreprise VEIT, basée à Souffelweyersheim, pour un coût total prévisionnel de 94 968.77 € HT, soit **113 962.52 € TTC**.

Une subvention d'un montant de 30 000 € a été attribuée par l'Etat, au titre du dispositif « Fonds Vert ». Les travaux sont en cours.



Aménagement de la salle de lutte à l'Espace « La Forêt »



La salle spécialisée de lutte nécessite des travaux au niveau du plancher et du tapis de sol, lequel présente des problèmes de moisissures.

Après plusieurs rencontres avec la société « SA Athlétique de Lutte » afin de remédier à ce problème, et après consultation de diverses entreprises, la commune a décidé de retenir la proposition de la société MODUGAME - MG SPORT.



Un nouveau plancher amortissant en bois okoumé sur plots mousse a été posé fin juin par les agents communaux et les membres du club de lutte, sur une surface de 24 x 12m, soit 288 m². Les tapis de lutte ont également été changés, sauf les bâches actuelles qui sont conservées. En complément à ces travaux, une ventilation a été installée et permettra d'injecter de l'air sous les tapis.

Le cout du projet est de 44 788.22 € HT, soit **53 746.34 € TTC.**

Une subvention d'un montant de 17 920 € a été attribuée par la Collectivité Européenne d'Alsace, au titre du dispositif « Fonds Communal Alsace ».

Travaux aux écoles

Des travaux de rénovation des murets des deux écoles seront réalisés fin juillet, début août par une entreprise spécialisée, avec installation de couvertines en alu.

Les garde-corps métalliques seront repeints ensuite par les agents communaux.



Rénovation du mobilier urbain et du monument aux Morts



Le service technique a profité de la présence des saisonniers pour redonner un coup de neuf aux lampadaires en fonte et aux barrières de sécurité du centre du village ainsi qu'au monument aux Morts.

D'autres travaux d'embellissement sont prévus pendant la période estivale.



Urbanisme : Contrôle de la conformité des travaux



Les travaux soumis à demande d'autorisation d'urbanisme

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de déposer en mairie une demande d'autorisation d'urbanisme (*déclaration préalable ou permis de construire selon le cas*) pour toute nouvelle construction ou extension de bâtiment d'une surface plancher supérieure à 5 m², et pour tous travaux entraînant le changement d'aspect extérieur d'un bâtiment.

Il est également nécessaire de déposer une déclaration préalable pour la construction d'une clôture ou d'une piscine dont le bassin est supérieur à 10 m².

Enfin, pour tout type de démolition (*mur, toiture, escalier extérieur, bâtiment, dépendance...*), une demande de permis de démolir est à déposer en mairie.



Les risques en cas de travaux sans autorisation

Construire ou modifier un bâtiment sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable constitue une infraction pénale, passible de sanctions conformément à **l'article L.480-4 du Code de l'urbanisme** :

- ⇒ une amende comprise entre 1 200 € et 6 000 € par mètre carré de surface construite,
- ⇒ si l'infraction est constatée en cours de travaux, l'autorité compétente peut ordonner l'interruption de ceux-ci,
- ⇒ dans le cadre d'une procédure pénale, il pourra être ordonné la mise en conformité des lieux ou celle des ouvrages avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration préalable. La démolition des ouvrages ou la réaffectation du sol en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur pourra être exigée.

Les documents à fournir à la suite de la décision

La Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC)



La déclaration d'ouverture de chantier est un document signalant le **commencement des travaux** à la mairie. Elle doit obligatoirement être adressée au maire dès le début des travaux, conformément à **l'Article R.424-16 du Code de l'urbanisme**, par le bénéficiaire d'un permis de construire ou permis d'aménager.

Les bénéficiaires d'une décision de non-opposition à déclaration préalable et/ou d'un permis de démolir ne sont pas tenus de déclarer l'ouverture du chantier à la mairie.

Formulaire à utiliser : **Cerfa n° 13407*06**

Lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1976>

La DOC peut être déposée :

- ✓ via le téléservice lorsque la demande d'autorisation d'urbanisme a fait l'objet d'un dépôt par voie dématérialisée
- ✓ par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
- ✓ directement en mairie

À savoir

Les travaux doivent commencer dans un délai de **3 ans** suivant la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Passé ce délai, elle devient **caduque**.

Si les travaux sont **interrompus** durant plus d'**un an** après le démarrage des travaux, l'autorisation est également périmée. Il est cependant possible de demander la **prolongation** de l'autorisation d'urbanisme. Elle peut être prolongée **2 fois** pour une durée d'**un an**.

La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Une fois les travaux objets de l'autorisation d'urbanisme terminés, il convient d'en informer la mairie par une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux, conformément à l'**Article L.462-1 du Code de l'urbanisme**.

La DAACT concerne les projets qui ont fait l'objet d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable de travaux. Seul le permis de démolir n'est pas concerné.

La DAACT est signée par le **bénéficiaire de l'autorisation** ou par l'**architecte** quand il a dirigé les travaux.

Selon la nature du projet, il convient de joindre à la DAACT des attestations relatives au respect de certaines règles de construction (Article R.462-3 à R.462-4-4 du Code de l'urbanisme) :

- *Attestation de prise en compte de la réglementation environnementale RE2020 et thermique RT2012*
- *Attestation d'accessibilité*
- *Attestation acoustique*
- *Attestation parasismique et paracyclonique*



Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.
Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous déclarez l'achèvement partiel ou total des travaux de construction ou d'aménagement.
- vous déclarez que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction.
- vous déclarez que le changement de destination a été effectué et est conforme au permis.
- vous déclarez que la division de terrain a été effectuée et est conforme au permis ou à la déclaration préalable.

Cette réponse à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Cachet de la mairie et signature du receveur

Formulaire à utiliser : **Cerfa n° 13408*08**

Lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1978>

La DAACT peut être déposée :

- ✓ via le téléservice lorsque la demande d'autorisation d'urbanisme a fait l'objet d'un dépôt par voie dématérialisée
- ✓ par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
- ✓ directement en mairie



Une fois avisée de l'achèvement des travaux, la commune peut procéder à **un contrôle** de la **conformité** dans un délai de 3 mois. L'article R. 462-7 du Code de l'urbanisme prévoit les cas où ce **contrôle est obligatoire**. Le délai pour procéder au contrôle de conformité est porté à 5 mois.

Si la mise en œuvre des travaux diffère de l'autorisation d'urbanisme délivrée, la DAACT et la conformité sont contestées.

La commune de Gries a adhéré à la mission « Conformité et Contrôle en application du droit des sols (ADS) » de l'ATIP permettant ainsi de bénéficier d'un accompagnement juridique et technique dans la mise en œuvre de la Police de l'urbanisme sur le territoire communal.

Cet accompagnement se traduit notamment par des contrôles réguliers sur le ban de la commune, suite au dépôt de la Déclaration Attestation l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).



Fibre optique : Comment y accéder

1. Tester mon éligibilité sur le site Rosace <https://www.rosace-fibre.fr/eligibilite>
2. Si mon adresse est introuvable au niveau du test de l'éligibilité, ou si mon adresse nécessite le référencement de mon habitation après avoir cliqué sur la validation du test d'éligibilité, il faut la créer sur <https://www.rosace-fibre.fr/referencer-sa-nouvelle-adresse/>



POINT DE VIGILANCE POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Pour toute nouvelle opération (rénovation et construction), le Code de l'urbanisme indique qu'il est à la charge du propriétaire de prévoir la mise en place du réseau télécom, c'est à dire de poser un fourreau (ou des poteaux suivant le cas) depuis sa maison jusqu'à la chambre et / ou le poteau télécom situé sur le domaine public.

Ces travaux qui incombent au propriétaire font partie intégrante de la viabilisation de la parcelle et s'effectuent donc bien sur la partie privée **et sur la voie publique située dans son prolongement**.

Le propriétaire peut pour cette opération contacter des prestataires de services habilités à effectuer ce type de travaux (Société de travaux publics / voirie et réseau divers). Une gaine de **42 à 45mm en PVC rigide** est conseillée.

Pour la mise en place du fourreau, du poteau ou du cheminement, vous trouverez toutes les indications sur <https://www.rosace-fibre.fr/particuliers/la-fibre-chez-vous/>

Pour des questions spécifiques vous pouvez interroger Rosace au travers de la rubrique « contact » sur le site www.rosace-fibre.fr ou au numéro 0820 432 432.

Adjudication de la chasse 2024-2033

En application du Code de l'Environnement (article L429-2 et suivants), le droit de chasse, sur les terres et sur les espaces couverts d'eau, est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024.

Le prochain renouvellement du bail de la chasse communale prendra effet le 02 février 2024 pour une nouvelle durée de 9 ans, jusqu'au 1^{er} février 2033. Dans ce cadre-là, lors de la réunion du 30 mars 2023, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la récupération du produit de la location des baux de chasse, et a décidé de consulter par écrit et, en ce sens, les propriétaires fonciers des territoires chassables de la commune.

Le produit de la location de la chasse sera abandonné à la commune quand il en est expressément décidé ainsi par les 2/3 au moins des propriétaires représentant les 2/3 au moins des fonds situés sur le territoire communal. La décision d'abandonner, ou non, le loyer de la chasse fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, et d'une large publication par voie d'affichage public. La décision sera valable pour toute la durée de la période de location de la chasse.



Le résultat de la consultation est porté à la connaissance des propriétaires fonciers susceptibles de se réserver l'exercice du droit de chasse dans les plus brefs délais et, dans tous les cas, avant le 05 septembre 2023, délai de rigueur. Les propriétaires de terrain de 25 ha au moins d'un seul tenant peuvent se réserver l'exercice du droit de chasse. Cette réservation doit se faire au plus tard 10 jours après la publication du résultat de la consultation des propriétaires. Une 2^{ème} phase relative à la procédure de relocation interviendra ultérieurement

Le conseil municipal du 30 mars 2023 a désigné MM. Eric HOFFSTETTER, Jacky NOLETTA et Richard VOLTZENLOGEL comme membres de la commune au sein de la Commission Consultative Communale de la Chasse (Commission 4C) et de la Commission de location.

Ouverture d'une agence postale communale

Dès la fin de l'activité du magasin SPAR, et après le refus de la nouvelle enseigne COLRUYT de conserver le service « Relais Poste », la commune de Gries a immédiatement entrepris des démarches auprès de la Direction Régionale de la Poste pour ouvrir une agence postale communale à la mairie, afin de conserver un service de proximité aux usagers.



**L'ouverture de l'agence postale communale est prévue le
mardi 18 juillet 2023 à 8h.**

Elle fonctionnera aux mêmes heures d'ouverture que la mairie et sera tenue par les agents communaux.

Elle proposera au public les **produits et services postaux classiques** (*affranchissement, vente de timbres et enveloppes, emballage Colissimo, prêt à expédier Chronopost, pack déménagement, pack garde du courrier, dépôt et retrait de recommandés, dépôt des procurations, courrier, ...*).

L'agence postale proposera également des **services financiers et prestations associées**.

Personnel communal



Recrutement d'un agent en contrat aidé

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Mme Corinne DETREZ est embauchée en tant qu'agent d'entretien polyvalent au sein des services techniques, pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures.

Elle s'occupe principalement de l'entretien et du nettoyage de l'école élémentaire (confiés jusqu'à fin 2022 à une entreprise privée extérieure), mais aussi des autres bâtiments communaux et des espaces extérieurs.

Elle a été recrutée dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » (CUI-CAE) qui s'adresse à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Ce contrat a été conclu pour une période de 12 mois renouvelable jusqu'à 5 ans. La commune bénéficie d'une aide financière versée par l'Etat. Un accompagnement est assuré par un conseiller emploi de la Collectivité Européenne d'Alsace pendant toute la durée du contrat de travail.

Recrutement de saisonniers

Pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités et renforcer les services techniques, 5 jeunes ont été recrutés durant l'été. Polyvalents, ils exécuteront diverses tâches en extérieur (tonte, entretien des espaces verts et des espaces publics, menus travaux, ...) et contribueront à l'embellissement du village.



Annaëlle BAER
18 ans
du 12/06/2023
au 30/06/2023



Alexis FURST
16 ans
du 12/06/2023
au 28/07/2023



Emilie HICKEL
16 ans
du 26/06/2023
au 28/07/2023



Gaël GUILLAUME
16 ans
du 03/07/2023
au 28/07/2023



**Pierre
TEMWA HOFFEL**
17 ans
du 31/07/2023
au 31/08/2023

Séances du Conseil Municipal

Retrouvez les principaux points votés par le Conseil Municipal depuis le début de l'année



23 janvier 2023

Demande de subvention à l'Etat

La commune a déposé une demande de subvention à l'Etat, au titre du dispositif DETR, pour les travaux de remplacement des luminaires des salles de l'Espace « La Forêt ».

Certification PEFC de la forêt communale

La Commune a reçu le label « PEFC » (programme de reconnaissance des certifications forestières) qui certifie la gestion forestière durable de la forêt communale.

11 mai 2023

Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2024

Un tirage au sort de 9 personnes au total est effectué pour les communes de Gries et de Kurtzenhouse.

Modification du taux communal de la taxe d'aménagement

Comme pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes, le Conseil décide d'instituer un taux communal de 5 % de la taxe d'aménagement applicable au 1^{er} janvier 2024.

30 mars 2023

Approbation du Contrat de Territoire Nord-Alsace avec la CEA

Le conseil approuve ce contrat sur la période 2022-2025, permettant de recevoir un soutien financier sur certains projets s'inscrivant dans des priorités définies.

Demandes de subventions à la CEA et à l'Etat

La commune sollicite la CEA pour une subvention relative à des travaux d'aménagement de la salle spécialisée de lutte à l'Espace « La Forêt ».

Une demande est envoyée également à l'Etat (dispositif « Fonds Vert ») pour le remplacement des éclairages des salles de l'Espace « La Forêt ».

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022, affectation du résultat, taux de la fiscalité locale, vote du budget primitif 2023

Ces points sont détaillés dans le présent bulletin.

Attribution de subventions

Des subventions pour les associations et autres partenaires sont votées pour un montant total de 204 000 €.

Révision de tarifs

Plusieurs tarifs municipaux sont réajustés, notamment ceux liés à l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets, avec l'instauration de fortes amendes administratives tenant compte de plusieurs critères.

Adjudication de la chasse communale 2024-2033

La commune souhaitant pouvoir récupérer le produit de la location de la chasse, le conseil décide de consulter par écrit les propriétaires fonciers concernés pour qu'ils se prononcent sur l'affectation de ce produit.

Le Conseil désigne également les membres qui siégeront pour la commune dans diverses commissions.

Adhésion à la charte « Commune Nature »

Le conseil décide de se porter candidate au dispositif « commune nature » et de réaliser un audit.

Retrouvez toutes
les délibérations sur
le site internet
www.gries.eu





Rappel des réglementations en vigueur

Elles encadrent les droits individuels au nom de l'intérêt général et du bien-être commun. Les accepter, c'est respecter l'autre, se sentir concerné par la vie publique et participer ainsi à une meilleure qualité de vie pour tous.

Chacun d'entre nous se doit d'être responsable dans ses relations avec ses voisins et son environnement.

L'entretien de la voie publique



Les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les trottoirs, les rigoles devant leur propriété. Les mauvaises herbes doivent également être enlevées ainsi que les haies et arbustes qui dépassent sur la voie publique.

La salubrité publique

Les propriétaires et gardiens d'animaux sont tenus de débarrasser de suite les déjections par tout moyen approprié.

Sachets « Toutounet » disponibles à la mairie, à l'Espace « La Forêt », rue des Roses, Place de la Liberté et Place Guggenbuhl.



Un maître responsable ramasse !
Merci à tous

Les troubles du voisinage

Sur le territoire de la commune, sont interdits, de jour comme de nuit, tous les bruits particulièrement gênants causés sans nécessité et susceptibles de porter atteinte à la santé ou à la tranquillité du voisinage.

Nous insistons tout particulièrement sur les nuisances sonores occasionnées par l'utilisation des piscines.

(cf. articles du Code de la Santé publique consultable sur le site de la commune).



Chiens en laisse



Afin de préserver la tranquillité et la sécurité des usagers, de protéger les espaces cultivés et la flore, les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse sur l'ensemble du ban communal, y compris en forêt (arrêté municipal n° 68/2015).

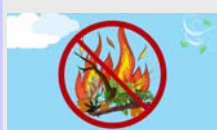
Occupation du domaine public

Il est interdit à toute personne de faire du feu, d'allumer un barbecue, de consommer de l'alcool ou toute substance interdite par la loi sur l'ensemble du domaine public de jour comme de nuit.

La circulation et le stationnement des véhicules à moteur et des motocycles sont interdits de façon permanente sur la place publique (autour de la mairie), dans la cour des écoles maternelle et élémentaire.



Incinération des végétaux



Les feux de jardins et le brûlage à l'air libre de déchets sont formellement interdits toute l'année.

Trouble de voisinage : recours obligatoire à la médiation ou à la conciliation

Le décret n° 2023-357 du 11 mai 2023 relatif à la tentative préalable obligatoire de médiation, de conciliation ou de procédure participative en matière civile réintroduit l'article 750-1 du Code de procédure civile qui prévoit, à peine d'irrecevabilité de la demande en justice et pour certaines catégories de litiges, une tentative obligatoire de résolution amiable du conflit, ainsi que des cas de dispense de cette obligation.

Les demandes en justice, lorsqu'elles tendent au paiement d'une somme n'excédant pas 5 000 € ou lorsqu'elles sont relatives à l'une des actions mentionnées aux articles R 211-3-4 (bornage) et R 211-3-8 du Code de l'organisation judiciaire ou à un trouble anormal de voisinage, sont soumises à l'obligation de démarche amiable.



Obligation de mettre son nom sur la boîte aux lettres



En tant que locataire ou propriétaire d'une habitation, la loi vous oblige de posséder une boîte aux lettres normalisée. **Il vous appartient également d'y mentionner au moins le nom des occupants.**

Si seul le nom est obligatoire, l'ajout du prénom et du numéro de votre habitation renforce l'identification et permet de mener à bien la distribution du courrier et des colis. Ces informations permettront également une intervention plus rapide des services de secours.



C.C.A.S. : Deux premiers « Grieserstuebel » prometteurs



Près d'une dizaine de personnes ont répondu aux invitations du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de son président Eric HOFFSTETTER, Maire et de Michèle NAVE, présidente déléguée, adjointe au maire en charge des affaires sociales et des personnes âgées. Elles se sont retrouvées les jeudis 13 avril 2023 et 08 juin 2023 dans la salle commune.

Ce « Grieserstuebel », ainsi que l'ont baptisé les membres du CCAS, est un moment de convivialité et de partage pour les seniors autour d'un café, d'une tisane et de gâteaux. Après quelques mots de bienvenue de Michèle NAVE et un rapide tour de table sur les attentes des participantes qui se connaissent évidemment toutes, la discussion a porté sur l'échange de souvenirs « d'antan », les commerces (la Coopé bien sûr), l'école et celles et ceux qui nous ont quittés, souvent beaucoup trop tôt. *« Il était quand même agréable ce bon vieux temps, la vie était moins compliquée »* diront pratiquement toutes avec un brin de mélancolie.



Tout le monde s'est accordé à saluer cette initiative qui permet de se retrouver pour bavarder « ratsche », de profiter d'un temps récréatif, qu'on espère intergénérationnel. Le « Grieserstuebel » est ouvert à toutes celles et ceux qui veulent, par ce moment de convivialité et de partage, oublier, ne fut-ce qu'un temps, les soucis du quotidien et rompre la solitude. Les idées et projets sont nombreux : faire des jeux et des activités ensemble (échanger des recettes, préparer des bredeles, ...), raconter des histoires, ...

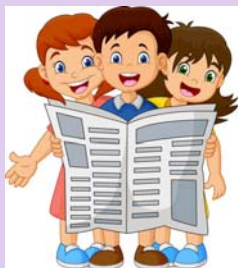
De quoi lutter contre l'ennui, garder un lien social et compléter la palette d'activités déjà existantes en faveur des seniors. L'objectif n'est pas de se substituer aux activités proposées aux seniors mais de diversifier l'offre de services pour éviter que la solitude et l'isolement ne s'installent.

Ainsi, on pourra en sus de cette rencontre mensuelle ou bimensuelle, participer aux actions proposées chaque semaine, par le Club « Bon Accueil » et pourquoi pas s'inscrire aux cours de gymnastique douce proposés par le Club « Pleine Forme ».

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Carine STURNY, secrétaire du CCAS à la mairie au 03.88.72.42.62

S'Grieserstuebel
A destination des **Séniors**
Jeudi 07 septembre 2023
à partir de 15h
Local « Jeunes »
Ancien bureau de Poste
60 rue Principale 67240 GRIES
Moment d'échanges en toute simplicité (pour « ratsche ») autour d'un café.
Entrée GRATUITE
Inscription
avant le 04 septembre 2023
par téléphone au 03.88.72.42.62
ou par mail à mairie@gries.fr
Organisé par le C.C.A.S. de Gries
Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Conseil Municipal des Enfants



Poursuite des activités

Le Conseil Municipal des Enfants est en place depuis presque 2 ans et a poursuivi ses activités. Durant ce premier semestre, ils ont mené une réflexion avec une visite du site pour le réaménagement de l'aire de jeux Place Guggenbuhl.

Ils ont rédigé un journal d'informations « Kids Infos » destiné aux enfants de 6 à 11 ans.

L'organisation de la journée « A l'école, j'y vais autrement » les a occupés pendant quelques séances de travail (cf article ci-dessous). D'autres projets ont dû être ajournés pour diverses raisons.

Cette mandature prendra fin au mois de septembre et de nouvelles élections sont prévues au mois d'octobre. Les élus « actuels » ont passé dans les classes de CE2 et CM1 pour susciter des candidatures. De plus amples informations parviendront aux enfants et aux parents après la rentrée de septembre.



Journée « A l'école, j'y vais autrement »

Le jeudi 25 mai 2023, sur proposition du Conseil Municipal des Enfants, les élèves de l'école élémentaire ont été invités à venir en classe « autrement » en vélo, en trottinette, à pied ou en roller.

Les 6 classes ont participé à cette première édition. Ce défi a pu être relevé grâce à l'implication de la directrice Frédérique DEGENEVE, de l'ensemble de l'équipe pédagogique et des parents et/ou grands-parents qui, pour l'occasion, ont troqué la voiture pour d'autres moyens de locomotion. Nous les en remercions vivement.



L'objectif de cette action s'inscrit dans un contexte d'encouragement des mobilités actives : une occasion pour sensibiliser et inciter les familles aux modes actifs pour se rendre à l'école, initier de nouveaux comportements. L'activité physique c'est bon pour la santé, bon pour la concentration, bon pour la confiance en soi et bon pour la planète.



Les parkings jouxtant l'école étaient bien vides ce jour-là et aussi plus sécurisés.

Les taux de participation des classes étaient plus que satisfaisants. La classe de CM1/CM2 monolingue d'Emilie CORRIVAUD a remporté la palme et s'est vu attribuer un prix (2 paniers de basket pour la cour de récréation) offert par la commune.

Au vu du succès de cette première édition, le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine.

Environnement & Développement durable



De nouveaux tarifs contre les dépôts sauvages

Pour faire face à la multiplication récente des dépôts sauvages de déchets constatés sur le ban communal, et notamment en forêt communale, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, lors de la séance du 30 mars dernier, une forte hausse des amendes administratives afin de sanctionner plus sévèrement les contrevenants.

Il s'agit d'une sanction financière qui s'ajoute aux amendes classiques prévues par le Code Pénal. Ces dépôts sauvages, retrouvés sur les chemins de promenade ou en forêt, sont dus au comportement incivique d'une minorité de concitoyens, mais qui dégrade la qualité environnementale de la commune et porte atteinte à la salubrité publique.

Auparavant d'un montant de 200 € quel que soit la nature et le volume des déchets, les nouveaux montants ont été fixés selon plusieurs critères : le statut de l'usager (*personnes physiques et morales*), le volume des déchets et la récidive.

Ainsi, une personne physique qui effectuerait un dépôt sauvage de moins de 0.5 m³ se verra infliger une amende de 300 €, de 500 € jusqu'à 1 m³, de 3 000 € jusqu'à 3 m³, et de 5 000 € pour un dépôt de plus de 3 m³. Pour les personnes morales, les tarifs seront les suivants : 2 000 € pour moins de 1 m³, 10 000 € jusqu'à 3 m³, et 15 000 € pour un dépôt de plus de 3 m³. Dans tous les cas, les montants seront multipliés par deux en cas de récidive dans les 2 ans.

L'arrêté municipal n° 24/2023 reprend les modalités et montants des amendes envisagés à l'appui duquel la gendarmerie, la police intercommunale ou le Maire peuvent verbaliser les auteurs des dépôts sauvages.



Nettoyage de printemps



Le samedi 25 mars 2023 a eu lieu le traditionnel nettoyage de printemps qui a rassemblé plus de 200 participants.

Motivés, élus, agents communaux, membres des associations, parents et enfants, notamment du Conseil Municipal des Enfants, ont ramassé moult déchets le long des routes accédant au village (route départementale vers Marienthal, chemin vicinal vers Weitbruch et Bischwiller) et dans la forêt pour permettre à celle-ci de mieux respirer.

Armés de gants et de sacs poubelles, vêtus de chasubles réfléchissantes, ils n'ont pas eu besoin de chercher pour trouver mégots en grand nombre, canettes, skis, chaussures de ski, pneus et une dizaine de pare brises.

Une action citoyenne et écologique qui s'avère toujours et encore indispensable, dont on aimerait se passer si chaque quidam se sentait un peu plus responsable en ce qui concerne l'amélioration de son cadre de vie.

A l'issue de cette matinée de collecte, la commune a chaleureusement félicité et remercié les participants qui se sont retrouvés pour partager un repas en commun à l'Espace « La Forêt ».

Fleurissement : des nouveautés



Le fleurissement et l'embellissement de notre cadre de vie tiennent une place très importante dans l'aménagement de notre commune.

Malgré les contraintes climatiques et les étés de plus en plus caniculaires avec des restrictions d'arrosage, la commune œuvre au quotidien pour maintenir un cadre de vie de qualité à tous les habitants.

Tout en gardant les traditionnels géraniums qui font la fierté de l'Alsace, la commune a fait le choix cette année de se diversifier en choisissant des arbustes et plantes sobres en eau dans plusieurs massifs à différents endroits du village :

- ⇒ entrée côté Kurtzenhouse : cyprès, lavande, lobellia fan, gaura, echinacea et alstromeria
- ⇒ vers Marienthal : lavande, gaura, geranium vivace, alstromeria et echinacea
- ⇒ vers Weitbruch : plantes vivaces
- ⇒ au cimetière : murier platane et taxus buccata fastigiata

La tournée du jury communal des maisons fleuries a eu lieu 11 juillet 2023.

Adhésion à la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics - Opération « Commune Nature »

La commune a adhéré à la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics, dans le cadre de la démarche « Eau et Biodiversité », et de l'opération « Commune Nature ».

Un audit est actuellement en cours afin de déterminer le degré d'avancement de la commune dans ses pratiques d'entretien des espaces publics. Celles-ci doivent permettre de réduire les impacts constatés sur la qualité de l'eau et sur le niveau de biodiversité des espaces.

Les mesures mises en œuvre :

- ✎ suppression des doses de produits phytosanitaires et développement de techniques alternatives,
- ✎ suppression des surfaces désherbées par voie chimique, notamment les surfaces à fort risque de lessivage vers la ressource en eau,
- ✎ formation et accompagnement du personnel en charge de l'application des produits phytosanitaires et de l'entretien des espaces publics ou accueillant du public,
- ✎ conception nouvelle de l'espace urbain pour réduire les besoins de désherbage,
- ✎ aménagement et restructuration des espaces pour favoriser les éléments de biodiversité,
- ✎ sensibilisation à ces thématiques de la population et des autres gestionnaires d'espaces.

Cet ensemble de mesures implique la mise en place d'un plan global d'entretien différencié des espaces, à l'échelle de la commune.



Vente de bois

Une grande vente aux enchères de bois de chauffage issu de la forêt communale a eu lieu le 17 avril 2023 à la salle des fêtes de l'Espace « La Forêt ».

L'adjudication a été réalisée par le Maire Eric HOFFSTETTER, en présence du garde forestier Jean-Philippe SCHMITT et de Emmanuel ROUX, directeur du Service de Gestion Comptable de Haguenau.



Cette vente a attiré plus d'une centaine de personnes et tous les lots mis en vente (*29 lots de grumes pour un volume de 333 m³, et 20 lots de fonds de coupe*) ont trouvé preneur sans problème, avec des prix plus élevés que les années précédentes, du fait de la crise énergétique.

Pour les heureux bénéficiaires de lots, leur enlèvement est fixé impérativement avant le 15 octobre 2023, avec un travail interdit en forêt les dimanches, jours fériés et jours de battues de chasse affichés en mairie.

L'ONF demande aussi aux personnes intéressées de veiller à la régénération naturelle de la forêt communale et aux plantations lors des travaux d'exploitation. Une attention particulière devra être portée aux arbres d'avenir, cerclés à la peinture, qui ne devront pas être abimés pendant l'exploitation et la vidange des bois qui sera uniquement réalisée sur terrain sec et dans les cloisonnements marqués d'un chevron à la peinture, ceci afin d'éviter un tassement des sols.

Certification PEFC de la forêt communale

La commune s'est vue discernée le label PEFC (« Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières ») qui certifie la gestion durable de la forêt communale (283 hectares), en tant que gardien de l'équilibre forestier. Il favorise l'équilibre entre les dimensions environnementales (*protection de la biodiversité et des écosystèmes*), sociétales (*accueil des usagers*) et économiques (*vente de bois*) de la forêt grâce à l'implication des propriétaires forestiers et d'entreprises qui transforment le bois.

Actuellement, les bois de la forêt communale sont exploités, vendus, plantés, entretenus par l'ONF.

La certification PEFC permet :

- ♦ de valoriser les bois de la commune lors des ventes : les bois vendus seront « certifiés, issus d'une forêt gérée durablement et de sources contrôlées » ;
- ♦ d'accéder aux aides publiques en lien avec la forêt ;
- ♦ d'avoir une meilleure visibilité de la gestion de la forêt ;
- ♦ de participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.



Des panneaux présentant ce label PEFC ont été installés à différentes entrées de la forêt.

Poursuite de l'action « Eco-Pâturage »

L'éco-pâturage, méthode novatrice, économique et écologique permet, entre autres, de protéger la biodiversité.

Il réduit ainsi les déchets verts liés à la fauche et contribue à la fertilisation naturelle des sols, bénéfique à la faune et à la flore.

Cette expérience est renouvelée depuis plusieurs années au printemps et à l'été.

Les moutons se sont régalés autour du bassin de rétention d'eau et le long du fossé derrière le lotissement « Les Champs », avant d'être déplacés sur le terrain longeant l'atelier municipal et les espaces du corps de ferme 68 rue Principale.





Pose de Stolpersteine

La mémoire sous nos pieds



Samedi 06 mai 2023, quatre pavés de mémoire ont été posés à Gries, première pose en France de pavés pour des déportés morts dans des camps français.

Cet hommage a été organisé par Christophe WOEHRLE, président de l'Association « Stolpersteine » en partenariat avec la commune et l'école élémentaire,

Le concept de Stolpersteine a été inventé par l'artiste allemand Gunter DEMING qui a fait de nombreuses recherches sur les personnes persécutées et déportées durant la période nazie. Les Stolpersteine sont des petits pavés de béton recouverts d'une plaque de laiton gravée et qui sont scellés dans le sol devant le dernier domicile des victimes. Chaque pavé rappelle la mémoire d'une personne persécutée, déportée ou assassinée dans un camp de concentration ou dans d'autres circonstances.

A Gries, 4 de ces pavés ont été scellés sur la place de la mairie en face de l'école en mémoire de la famille MECKES, des Yéniches déportés par les miliciens du régime de Vichy car considérés comme indésirables par les nazis. Semi-nomades, ils habitaient dans une roulotte et se déplaçaient souvent. Il a été difficile de trouver leur dernière adresse, d'où le choix de l'emplacement.

4 membres de la famille, Frédéric le père et 3 de ses enfants, Catherine, Pierre et Henri ont été expulsés avec 76 autres nomades d'Alsace. Arrêtés par les préfets français, ils sont livrés comme les Juifs aux autorités allemandes. Parqués dans des camps français, d'abord à Argelès, Henri arrive à s'évader et les 3 autres sont transférés au camp de Rivesaltes (Pyrénées Orientales). Le patriarche Frédéric meurt en décembre 1941. Ils arrivent ensuite au camp de Barcarès où règnent des conditions de vie très dures, où on manque de tout et les maladies prolifèrent. La famille est décimée. Le dernier survivant Pierre meurt 5 jours après sa libération.

Christophe WOEHRLE rappellera dans son intervention que « la persécution a eu également lieu en France et pas seulement à Auschwitz ».

Henri MECKES, jeune Yéniche, arrière arrière-petit-fils du patriarche Frédéric, après avoir fait des recherches aux archives départementales, a souhaité rendre hommage à sa famille qui a vécu l'horreur de la guerre et a sollicité l'accord du Maire, Eric HOFFSTETTER, pour la pose de ces pavés de mémoire.

En présence de la famille, discrète, en retrait par pudeur, du député Vincent THIEBAUT, des élus, les pavés vont être scellés dans le sol par le président de l'association et Henri MECKES. Les enfants de l'école en présence de leurs enseignants et de la directrice de l'école vont chanter, lire des textes d'hommage, déposer des galets décorés par leurs soins et des fleurs.

Mano TRAPP, chanteur yéniche et son groupe sont venus de Lahr (Forêt Noire) et ont permis à l'assistance de découvrir par leurs chants un aspect de leur culture.

Un moment convivial a clôturé cette émouvante cérémonie.





La Commémoration du 08 mai 2023

Un devoir de mémoire



Le 08 mai 2023 marque le 78^{ème} anniversaire de la libération et le retour à la paix.

La cérémonie commémorative s'est tenue devant le Monument aux Morts, place de la Mairie, en présence de nombreuses personnalités.

Un devoir de mémoire qui s'inscrit dans la lignée de celui rendu à la famille MECKES déportée dans des camps français pendant la 2^{ème} guerre sous prétexte qu'ils étaient yéniches et donc indésirables.

A côté des autorités militaires du 54^{ème} régiment de Transmissions sous le commandement du Capitaine WILHELM et des sapeurs-pompiers se trouvaient le Major HOFFARTH, représentant la gendarmerie de Bischwiller, le maire, les adjoints au maire, des élus du conseil municipal et des représentants des associations locales.

La musique municipale de Gries, dirigée par le chef Olivier SAENGER a rehaussé, comme chaque année, la symbolique de cette cérémonie.



L'adjointe au maire Michèle NAVE a lu le message de Patricia MIRALLES, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire.



Après un bref rappel historique, le Maire Eric HOFFSTETTER, dans son discours, a souligné que cette guerre se révélera la plus meurtrière de l'humanité avec ses 62 millions de victimes.

L'Alsace plus que toute autre région de France est sortie meurtrie de ce cauchemar. Dans le village, une centaine d'hommes furent mobilisés et 70 d'entre eux ne reviendront jamais du front.

Un hommage tout particulier pour ces hommes qui tombèrent sous un uniforme qu'ils n'avaient pas choisi de porter : un devoir de mémoire essentiel pour ces soldats qui ont combattu pour la liberté, pour la paix un devoir de mémoire pour le présent et l'avenir.

La paix est fragile et il faut rester vigilant.

« Nous devons sans cesse nous questionner sur nos actes, sans cesse agir ou nous positionner pour que la paix soit durable. La France peut agir aux yeux du monde, mais chaque citoyen peut intervenir en refusant dans son quotidien, la discrimination, le racisme, l'homophobie et toute autre forme d'intolérance. Sachons chérir cette paix, sachons l'entretenir chaque jour comme notre bien le plus cher. »

Avant de clore la cérémonie, l'adjudant-chef Laurent LINDER, s'est vu remettre l'attestation de formation de « Chef de section de sapeur-pompier volontaire ».





Fête de la musique

Le mardi 20 juin 2023, la Musique Municipale de Gries a organisé la « Fête de la Musique » à l'Espace « La Forêt ». L'occasion de mettre en avant différents ensembles pour fêter l'arrivée de l'été avec notamment la participation des enfants de l'école élémentaire ainsi que les jeunes musiciens de la toute nouvelle « Ecole de Musique Intercommunale de la Basse-Zorn ».

Un beau moment de partage musical et de découverte aussi pour le public venu nombreux.

Les enfants de l'école élémentaire ont ainsi pu chanter sur scène devant leurs parents et pour certains c'était une première !

Accompagnés par les Musiciens de la Musique Municipale, ils ont interprété une chanson de Claude NOUGARO « Armstrong ».

Une belle réussite qui vient témoigner du travail accompli avec leurs professeurs et les musiciens lors des répétitions.



Les enfants se sont succédés sur scène pour présenter les chansons et autres chorégraphies durant une bonne partie de la soirée.

Le groupe de rock « Vintage Spirit » a clôturé cette belle édition de la Fête de la Musique, malgré la chaleur étouffante et le public a pu parfaire sa soirée autour de tartes flambées et de boissons fraîches.



Festivités du 14 juillet 2023



La célébration de la Fête Nationale aura lieu le **jeudi 13 juillet 2023 à 20h30** au monument aux Morts.

Au programme

Cérémonie au monument aux Morts (à l'Espace « La Forêt » en cas de mauvais temps)

Remise de décorations et de récompenses

Distribution de lampions aux enfants

Défilé avec la Compagnie de Commandement et de Logistique du 54^{ème} Régiment de Transmissions

Concert rock & années 80 à l'Espace « La Forêt » à partir de 18h30

Soirée organisée par le Football-Club

Buvette et restauration sur place



Grands anniversaires

Pour leur anniversaire, les élus ont eu le plaisir de présenter les meilleurs vœux de la municipalité aux personnes ci-après.



80^{ème} anniversaire

Raymond SCHEIBEL
né le 30 janvier 1943

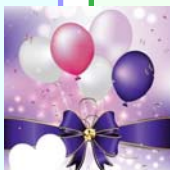
Walter DOTT
né le 1^{er} février 1943

Berthe STOLL née VOGT
née le 10 mars 1943

Monique DJILALI-BOUZINA
née le 25 mars 1943



Robert STOLL
né le 30 mars 1943



85^{ème} anniversaire

Paul HUNSINGER
né le 12 janvier 1938

Adrienne SCHILD née WAMBST-LORICH
née le 25 janvier 1938

Pierre JUND
né le 05 février 1938

Marguerite STEINMETZ née SPIEGLER
née le 08 mars 1938

Mariette MUNCH née JUND
née le 25 avril 1938



Jean-Jacques LORENTZ
né le 04 mai 1938

Romain SPECHT
né le 12 mai 1938

Alfred HAMM
né le 21 mai 1938



Monique PRINTZ née KATZ
née le 26 mai 1938



Mariette HEITZ née FREUND
née le 14 avril 1938



Alfred MUHL
né le 10 mai 1938



Roger LOTH
né le 23 juin 1938

90^{ème} anniversaire

Jeannine VIGLIARON née NAU
née le 17 avril 1933

Etienne WERNERT
né le 29 mai 1933

Noces d'Or (50 ans)

Marie et Bernard MUTSCHLER
mariés le 04 mai 1973

Michèle et André CONRAD
mariés le 18 mai 1973

Angélica et Gérard PETER
mariés le 1^{er} juin 1973

Anna et Alfred WIEDEMANN
mariés le 02 juin 1973

Noces de diamant (60 ans)

Anneliese et Joseph VIGNAIS
mariés le 16 mars 1963

Lilly et Jean-Jacques LORENTZ
mariés le 03 mai 1963



Noces de Palissandre (65 ans)

Marguerite et Armand MATZ
mariés le 16 mai 1958



Gries : la première centenaire !

Marguerite KUPFERLE née HAMMER « D'Hammer Hanse Margrit » est née le 04 février 1923. La cigogne a déposé Marguerite au foyer de Jean HAMMER et Eve (née RAPP) au domicile familial dans la partie du village que les habitants appellent «im Kechbel», non loin de la lisière de la forêt. Elle était le 5^e enfant d'une fratrie de six enfants.



Le périple de Marguerite a démarré un dimanche, faisant d'elle « a Sonntags Kind » (un enfant du dimanche). Elle est née sous le signe du verseau (le porteur d'eau) et figure à la 10^e place sur le registre des naissances. En 1923, 25 enfants sont nés à Gries, une commune qui comptait entre 1692 habitants (recensement de 1921) et 1774 habitants (recensement de 1926).

La jeune Marguerite a effectué toute sa scolarité à l'école primaire protestante des filles. En 1937, à l'âge de quatorze ans, elle s'est lancée dans la vie active en apprenant le métier de vendeuse au salon de thé et pâtisserie Albert Berlin (puis Bertin après la guerre) à Strasbourg. Elle y travaillera jusqu'à la fin du conflit mondial.



Très jeune, Marguerite a perdu ses parents. Elle avait 17 ans quand sa maman est décédée en 1940, au début de la guerre.

Les 6 enfants ont été impliqués dès leur plus jeune âge dans les travaux domestiques. Leur papa est décédé en 1949.

Elle a fait partie des douze filles de la classe 1923 de Gries incorporées de force dans le Reichsarbeitsdienst (RDA service du travail obligatoire). Son séjour au camp de Durrenentzen dans le Haut-Rhin au Lager 2/185 en 1941/1942 lui confère le statut de « Malgré Elles ».

La famille Jean Hammer est un parfait exemple de l'histoire mouvementée que vivaient les citoyens d'une l'Alsace tantôt allemande, tantôt française, les tribulations d'une famille germano-française recomposée en famille française par les aléas des conflits militaires. En effet, Hammer Hans et Rapp Eve sont nés sous nationalité allemande, se sont mariés sous nationalité allemande avant de prendre la nationalité française en 1918. Quatre de leurs enfants - Emma (1909), Louise (1911), Georges (1913) et Jean (Hans) (1915) sont nés sous administration allemande puisque l'Alsace était annexée à l'Allemagne depuis 1870.

Les deux derniers, Marguerite (1923) et Lucien (1925) sont nés sous administration française puisque l'Alsace avait réintégré la France à la fin de la première guerre mondiale (1914-1918).

Un nouveau changement de nationalité est intervenu durant l'occupation (1940-1944) quand l'Alsace avait une nouvelle fois été annexée à l'Allemagne. On peut aisément imaginer le tourbillon qui s'est emparé des écoliers alsaciens obligés d'apprendre tantôt la langue de Goethe, tantôt la langue de Molière lors de leur scolarisation.

Après la guerre, Marguerite a rencontré Charles Kupferlé, originaire de Bischwiller et employé aux Dernières Nouvelles d'Alsace à Strasbourg. Le couple s'est installé à Gries.

De leur union sont nés cinq enfants : Jean-Claude, Pierre, Christiane, Robert et Daniel. Le destin a emporté Christiane en 1950 à peine un an après sa naissance. En 1981, Daniel, le cadet, est décédé à l'âge de 25 ans dans un accident survenu à Pfulgriesheim.

Durant de longues années, Marguerite et Charles se sont activement impliqués dans la paroisse protestante et dans la société d'aviculture locale. En 1992, à la mort de Charles, Marguerite s'est retrouvée seule à la tête d'une petite tribu qui n'a cessé depuis de grandir et qui compte aujourd'hui, outre ses trois fils (Jean-Claude, Pierre et Robert), cinq petits-enfants et huit arrière-petits enfants. Elle a vaillamment poursuivi pendant deux décennies l'élevage des Fées de Marbourg et des Blancs de Vienne (lapins) chers à son mari défunt. Elle a également été une complice appréciée des trois poules qui ont rythmé son quotidien durant de longues années.

Jusqu'au début de l'année 2022, Marguerite est restée autonome dans la gestion de sa vie. Suite à une chute, elle est hospitalisée à l'hôpital de Haguenau puis pour sa convalescence au Neuenberg à Ingwiller.



Depuis le 1^{er} mars 2022, elle coule un soir de vie paisible à la maison d'accueil "La Solidarité" à Hoerdt, à quelques encablures de son village natal, Gries, qu'elle porte bien au chaud dans son cœur.

Le jour de son 100^{ème} anniversaire, le sénateur Claude KERN (Maire Honoraire de Gries), Eric HOFFSTETTER, l'actuel Maire de Gries et l'adjointe Michèle NAVE, la conseillère d'Alsace Christiane WOLFHUGEL, Denis RIEDINGER, maire de Hoerdt, Président de la Communauté des Communes de la Basse-Zorn et l'adjointe Nathalie GRATHWOHL, le pasteur Pedro TORREJON et la directrice Christine KLEINMANN sont venus féliciter la nouvelle centenaire et lui remettre fleurs et arrangements floraux en lui souhaitant bon vent et beaucoup de bonheur pour le nouveau périple de sa (longue) vie.

Elle a tenu à leur relater un souvenir d'enfant resté gravé dans sa mémoire et qu'elle a intitulé :

La fin tragique de ma première robe

« Dans la ferme parentale, maman élevait deux porcs et des poules. Nous avions également une vache qui nous donnait le lait et tirait la charrette pour aller aux champs.

Tous ces animaux vivaient dans la basse-cour et les dépendances attenantes. Un fil de fer était tendu entre deux poteaux pour étendre le linge afin de le sécher.

J'étais la petite dernière (fille) alors maman m'a confectionné une robe dans une étoffe toute simple. Quand je l'ai mise, j'étais tellement heureuse que je l'ai salie très vite. Maman m'a demandé de la laver ce que j'ai fait comme une grande puis je l'ai étendue sur le fil à sécher. Malheureusement un coup de vent l'a fait tomber par terre. Personne ne s'en était rendu compte sauf...les deux cochons qui en ont profité pour commencer à la manger, croyant que c'était de la nourriture.

Quand j'ai voulu chercher ma robe, elle était en lambeaux ! La catastrophe ! Surtout que devant les dégâts, maman a décrété : « So des esch din erste Reckel gewann, (c'était ta première robe » avant d'ajouter, fâchée : « un Öe s'Letschte ! » (C'était aussi ta dernière). Un moment douloureux même si je savais qu'un vêtement neuf était une denrée rare dans une famille où les parents vivaient avec très peu de revenus. »

1047

Gries, le 2 février 1923 A.

Par-devant l'Officier de l'Etat Civil soussigné a comparu aujourd'hui

Monsieur Jean Hammer, journalier

demeurant à Gries

de religion protestante né à Gries

dont l'identité a été constatée par M. le Maire

et a déclaré que de

Madame Hort Hammer, née Tapp, son épouse

demeurant à Gries

de religion protestante

née à Gries

du sexe féminin

le quatre-vingt-trois

à dix-huit heures 2

reçu de prénom Marguerite

est né un enfant

et que cet enfant a

Lu, approuvé et signé Hammer

L'Officier de l'Etat Civil:

Le 31 juillet 1959

Le Maire, P. Buehler

Mariée à Gries le trente et un juillet mil neuf cent cinquante neuf avec Charles Jacques Kueffner

Hammeribargente.

Enfance & Petite enfance



Des nouvelles de l'école maternelle...

Visite à la bibliothèque

Tous les mardis, Nadine, la bibliothécaire, s'invite à l'école, les bras chargés d'albums.

Chaque enfant choisit un livre, qu'il manipule, consulte, feuillette. Nadine regroupe ensuite les enfants, ravis, pour leur raconter des histoires.



Parcours de débrouillardise



Vendredi 10 février 2023, les trois classes se sont orientées dans les différents espaces de l'école et ont exercé leur motricité dans des parcours, où il a fallu s'équilibrer, ramper, grimper, ou encore sauter en contre-bas et rouler.



Les enfants se sont ensuite retrouvés par classe pour profiter d'un goûter offert par l'Association « Les Graines de Mômes ».

Animation Légos

Vendredi 10 mars 2023, tous les élèves ont participé à une animation « légos », orchestrée par l'association « La brique intelligente ».



Les enfants se sont rassemblés par niveaux et ont suivi les instructions de Thomas GUYNEMER, l'animateur, pour construire un avion.

Les Petits allaient chercher les briques Duplo, pour ensuite les ajuster.



Les Moyens et les Grands ont fabriqué un avion à hélices motorisées avec des LEGO Technics avec ou sans mode d'emploi.

Beaucoup de concentration pour de magnifiques constructions ! Cette animation a été prise en charge par l'école via l'Association « Les Graines de Mômes ».

Cycle musical

Les élèves participent, depuis le mois d'avril 2023, à un cycle d'initiation à la musique avec Béatrice LITT, intervenante de l'école intercommunale de musique de la Basse-Zorn.



Chaque semaine, les enfants s'initient au rythme, au chant, utilisent des percussions telles que le tambourin, le deux-tons, le triangle, les maracas... Ils apprennent à frapper la pulsation, découvrent les sons aigus ou graves, les notes. Enfin, ils écoutent des extraits de grandes œuvres musicales.



Mini-Olympiades



Vendredi 12 mai 2023, se sont tenues les Mini-Olympiades à l'Espace « La Forêt ». Tous les enfants ont réalisé de belles performances dans les six activités athlétiques : courir vite, courir et franchir des haies, sauter loin, sauter haut, lancer loin et lancer sur une cible.

Certains sont même parvenus à monter sur le podium.



Bravo à tous !

Sortie à la ferme

Mardi 23 mai 2023, les enfants ont voyagé en car pour se rendre à la ferme pédagogique de la Ganzau à Strasbourg. Cette journée a été riche en découvertes, puisque les enfants ont eu l'occasion d'observer de nombreux animaux, tels que des chevaux, une vache, des paons, des pigeons-paons, des lapins, dindons, canards, poules, cochons, pintades... entrant parfois dans leurs enclos afin de les caresser ou de les nourrir.



Aux commandes de petites brouettes, ils sont allés chercher du foin dans la grange et l'ont apporté aux herbivores. Ils ont ramassé les œufs dans le poulailler et poursuivi les lapins pour les caresser. Ils ont joué avec l'agneau tout doux et ont observé les spirales sur la tête des béliers, les dents des bêtes à cornes. Ils se sont assis autour de la mare pour observer les têtards.



Ils ont approché une couveuse, de nombreux petits (*poussins, canetons, dindonneaux, lapereaux, agneaux...*) : l'occasion d'approfondir leur connaissance des familles d'animaux. Côté végétal, ils ont réalisé des semis de radis, visité les serres, observé ce qui pousse. Enfin, ils ont traversé un parcours pieds nus, marchant dans la terre, la paille, les galets ou sur les poutres en bois.



Sécurité et Prévention routière

Monsieur BERTEVAS, chargé de mission auprès de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, est revenu à l'école pour aborder la sécurité et la prévention routière. A l'aide de petits films, les enfants ont appris les comportements à adopter en tant que piéton et en tant que cycliste.



Jeudi 25 mai 2023, les élèves ont mis en pratique ces recommandations en respectant la signalisation routière dans la cour de récréation.



Spectacle de fin d'année

Vendredi 16 juin 2023 a eu lieu la fête de fin d'année de l'école maternelle. Le spectacle retraçait quelques temps forts de l'année.



Les élèves bilingues ont traversé les courants artistiques avec Anne PHILIBERT, l'enseignante de la partie française. Les élèves de Cindy KRESS ont abordé les saisons sous leurs différents aspects et ont présenté quelques-uns de leurs tableaux. Enfin, les élèves de la classe monolingue de Sandrine BONNET ont dansé sur deux chorégraphies illustrant le 7^{ème} art.

Le spectacle s'est achevé par l'interprétation de toute l'école d'une histoire sonorisée, imaginée par Béatrice LITT, membre de l'école de musique intercommunale de la Basse-Zorn. Cette année, c'est elle qui a initié les 65 élèves à la musique. Ce projet a été soutenu financièrement par la Commune.

La fête s'est poursuivie par la dégustation de tartes flambées et autres gâteaux. Ce moment convivial a été organisé et assuré par les membres de l'Association « Les Graines de Mômes ».



Rentrée scolaire 2023/2024

L'équipe pédagogique, sous la direction de Sandrine BONNET, restera inchangée à la rentrée prochaine.



Répartition et effectifs prévisionnels



Classe	Effectifs		Enseignante
PS - MS monolingue	21 élèves	10 PS - 11 MS	Sandrine BONNET
PS - MS bilingue	18 élèves	5 PS - 13 MS	Anne PHILIBERT (partie française)
PS - GS bilingue	16 élèves	7 PS - 9 GS	Cindy KRESS (partie allemande)



Immersion dans l'univers équestre

Au mois de mars, toutes les classes ont vécu une semaine d'initiation à l'équitation et à la découverte du monde équestre. Chaque classe s'est rendue pendant une semaine à l'écurie de la Basse-Zorn de Weyersheim. Sur place, des moniteurs les accueillaient pour la journée.



Les élèves ont découvert la voltige (série de petites figures sur un cheval tenu à la longe, au pas ou au trot), le nettoyage des boxes, le pansage (entretien d'un cheval par diverses actions de brossage et de nettoyage) ... Ils ont appris à diriger leur poney, d'abord à pied. Les jeux du relais et du bérêt leur ont permis de prendre confiance en eux et de s'habituer à l'animal. Ils ont ensuite appris à monter et à diriger leur monture grâce aux rênes. Les entraînements se sont faits dans la carrière et le manège à plusieurs reprises. Quand les élèves maîtrisaient leur poney, ils sont partis en balade. Certains enfants ont eu la chance d'observer le maréchal ferrant à l'œuvre. Des ateliers de jeu de piste et d'art plastique étaient également proposés durant la semaine.



Au début, certains élèves éprouvaient de l'appréhension, mais au fil des jours, tous se sont sentis à l'aise et sont devenus de vrais petits cavaliers en herbe.

Cette immersion a appris aux enfants que le cheval était un être sensible auquel il fallait faire attention et apporter des soins réguliers. Ils se sont familiarisés avec le vocabulaire spécifique et ont découvert les métiers équins.

Cette activité les a également amenés à collaborer et à s'entraider.

Ces semaines ont été riches en émotions, en découvertes et en partage. Petits et grands sont repartis avec des souvenirs plein la tête.

Une partie de ce projet a été financé par la Commune de Gries. Toute l'équipe enseignante remercie chaleureusement la Municipalité car sans cette aide, il aurait été difficile de pouvoir faire vivre cette expérience aux enfants.

Chasse aux œufs

Le jeudi avant le week-end de Pâques, la classe de GS-CP a organisé un petit rallye photos des œufs de Pâques.

Ce moment en forêt fut l'occasion de redécouvrir les changements opérés par les arbres au début du printemps.

Munis d'un plan du sentier botanique de la forêt de Gries, les élèves devaient développer leur sens de l'observation et de l'orientation en retrouvant les œufs grâce à des photos prises en forêt.

La récolte fut ensuite partagée et mangée pour le plus grand plaisir des enfants.



Rencontres avec les correspondants

Le lundi 03 avril 2023, 68 élèves du CP au CM2, scolarisés en classe bilingue à Gries se sont rendus à Sandweier, commune faisant partie de Baden-Baden, pour rendre visite à leurs correspondants.

Accompagnés par leurs enseignants et de parents, ils ont découvert le village et le fonctionnement de l'école. Les élèves étaient notamment surpris par la taille du bâtiment et de sa cour de récréation.

La journée a été organisée par l'équipe enseignante allemande et principalement par Katharina Ziehensack, qui enseigne le français à Sandweier.

L'accueil s'est fait en musique, la chorale de l'école ayant entamé plusieurs airs connus en allemand et en français. Les enfants ont ensuite fait connaissance avec leurs correspondants.

Dans la matinée, les jeunes Français ont profité de cours d'allemand, de mathématiques ainsi que d'un programme sportif dans le gymnase de l'école. Ils ont également découvert la vie d'autrefois à Sandweier grâce à la visite guidée du musée du village.

A midi, l'école a offert le repas aux élèves dans la grande salle commune. L'après-midi était réservé aux jeux et aux bricolages.



Le lundi 15 mai 2023, les trois classes bilingues ont accueilli leurs correspondants allemands de Sandweier. Après un accueil chaleureux en chansons dans la cour de l'école, les 130 enfants se sont rendus à l'Espace « La Forêt ».

Tout au long de la journée, les élèves des deux écoles ont participé à différents ateliers : jeux de société, jeux de langage en allemand et en français, activités sportives et fabrication d'un bracelet tissé.

Pendant la pause déjeuner, tous se sont retrouvés autour d'un repas offert par la commune de Gries. De nombreux parents ont été présents pour apporter leur aide à l'organisation de cette belle journée. Merci à eux !

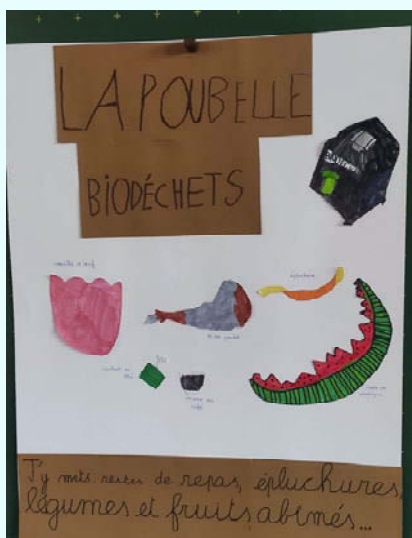


Protégeons la nature

Il n'est jamais trop tôt pour apprendre les bons gestes et devenir un écocitoyen.

C'est dans cet objectif qu'une animatrice nature de la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord est intervenue dans la classe de CE1/CE2 monolingue. Ces différentes interventions, en parallèle avec le travail effectué en classe, avaient pour but de sensibiliser les élèves à l'impact de notre consommation sur l'environnement.

Autour de jeux, de discussions, de visionnage d'un court métrage, les enfants ont découvert qu'au quotidien, notre comportement peut porter préjudice à notre planète. En réfléchissant ensemble, ils ont trouvé des gestes simples qui permettent de réduire nos déchets et d'éviter le gaspillage.



Les petits écocitoyens ont été très inspirés par la thématique et ont montré beaucoup d'imagination et de bon sens lors de ces séances. Afin de faire passer leur message et de sensibiliser les autres, ils ont élaboré des affiches (« comment trier » et « astuces anti-gaspi »).

Ces affiches ont été exposées lors de la fête intercommunale dédiée à l'écologie, « La Basse-Zorn à l'An Vert, Devenez un Consom'acteur ! ».



Ce projet a été intégralement pris en charge par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

Rentrée scolaire 2023/2024

L'équipe enseignante, sous la direction de Frédérique DEGENEVE, verra quelques changements à la prochaine rentrée.

Répartition & effectifs prévisionnels



Classe	Effectifs		Enseignant
CP bilingue	17 élèves	17 CP	Mme LETT (partie française) Mme MEYER (partie allemande)
CE1 / CE2 bilingue CM1 / CM2 bilingue	22 élèves 31 élèves	11 CE1 - 11 CE2 20 CM1 - 11 CM2	Mme HAMMER (partie française) M. GLASENER (partie allemande)
GS / CP monolingue	21 élèves	14 GS - 7 CP	Mme STEINMETZ & Mme LETT
CE1 / CE2 monolingue	18 élèves	9 CE1 - 9 CE2	Mme DEGENEVE & un enseignant pour la décharge
CM1 / CM2 monolingue	32 élèves	13 CM1 - 19 CM2	Mme CORRIVAUD & Mme LETT

... de l'école « Les Roseaux »

Portes ouvertes



Peut-être vous est-il déjà arrivé de croiser en forêt ou à la bibliothèque de Gries, les enfants de l'école « Les Roseaux » ?



Il s'agit d'une école primaire privée, basée à Gries 5 rue des Peupliers depuis 2018 et fondée par des parents souhaitant offrir à leurs enfants, une école aux méthodes d'apprentissages alternatifs et dans un cadre bienveillant.

Venez à la rencontre des parents bénévoles qui vous feront découvrir l'école lors des portes ouvertes, le

samedi 16 septembre 2023
de 14h à 17h.



... du Périscolaire

Rétrospective sur les diverses activités

En janvier, les enfants ont participé à une soirée jeux de société et ils ont fait découvrir et partager des jeux qu'ils adorent quand ils sont "chez eux". Les parents étaient invités à partager cette activité. Un beau moment de partage de convivialité et d'amusement pour tous !



Le lendemain, les enfants ont eu la surprise de pouvoir profiter du mur géant et interactif d'Animeico.

Mais avant cela, ils ont participé à un débat/sensibilisation sur les PEGI (Pan European Game Information), les jeux en ligne et le temps passé devant les jeux. Petits et grands se sont bien défoulés et ont passé un superbe moment tous ensemble.



C'est par une belle journée printanière que le mercredi 22 mars 2023, nous sommes partis en sortie à la ferme de la Ganzau à Strasbourg : un écrin de verdure tout proche de la ville.



Le matin, les enfants ont découvert les animaux de la ferme, ont pu en caresser quelques-uns, leur ont donné à manger et ramassé des œufs. L'après-midi, ils sont partis à la découverte du jardin et de la plantation de radis. Les plus courageux se sont élancés sur le parcours pieds nus.

Une journée sous le soleil et avec des sourires comme on les aime tant !



Mercredi 29 mars 2023, les « grands » sont allés faire un tour en forêt ! Là-bas, Magali, animatrice nature de la Maison de la Nature de Münchhausen, nous attendait ! Elle nous a proposé de faire du land'art. Pour commencer, elle nous a expliqué ce que c'était et comment on allait faire.



Ensuite, on a pu créer nos œuvres d'art... D'abord, il fallait faire une forme donnée avec une matière de la nature et un cadre. Après, nous avons dû faire une autre forme imposée plus grande avec 2 matières, puis 3. Pour finir, nous avons fait tous ensemble une œuvre de Piet Mondrian, c'était trop chouette !!



Mercredi 05 Avril 2023, c'était au tour des « maternelles » d'aller en forêt... Ils ont aussi fait du land'art !

Ils ont fait un portrait sur un arbre et découvert les éléments de la nature. Ils ont pu voir une couchette de chevreuil et ont bien profité de cette belle journée ensoleillée !

Jeudi 06 avril 2023, comme avant chaque weekend de Pâques, nous avons organisé notre traditionnelle chasse aux œufs. Durant l'après-midi, le lapin de Pâques est venu déposer plein d'œufs en chocolat.

Après l'école, tous les enfants se sont rejoints dans l'espace vert à côté du presbytère pour aller à la recherche de ces gourmandises. Sur les 300 œufs cachés, 23 ont été laissés à Dame Nature (personne ne les a retrouvés !). Chaque enfant a pu repartir avec son petit ballotin ou panier de chocolat !



Pendant les petites vacances d'avril, les enfants et leurs animateurs sont allés visiter la Maison de l'Outre Forêt. Une belle sortie où les enfants ont fabriqué du beurre, l'ont dégusté en version nature, sucrée et salée.

Nous avons pu intégrer une classe d'antan et découvrir la vie scolaire autrefois. Un atelier « écriture à la plume » a complété la découverte de ce lieu.

Puis, une guide nous a expliqué comment était conçue la maison autrefois.

Après nous être restaurés, nous avons continué la visite des lieux seuls ! Un film sur une journée à la ferme autrefois nous a été diffusé. Nous sommes partis faire un atelier sensoriel. Il fallait reconnaître des sons, des odeurs et toucher des "choses".

Après toutes ces expériences, nous avons repris le bus pour rentrer à Gries. Une belle journée pour petits et grands !!



Vendredi 30 juin 2023, a eu lieu la fête de fin d'année du périscolaire.

Elle était placée sous le thème du jeu avec l'envie de la part de l'équipe de faire passer aux enfants un moment avec leurs parents autour de différents jeux. Un petit temps « chants » est venu agrémenter cette soirée.

Pour finir, tout le monde s'est réuni autour d'un apéro préparé par les enfants ces derniers jours.



Zoom sur nos périscolaires

Le Maire Eric HOFFSTETTER apporte des précisions sur les deux structures périscolaires :

- Un accueil périscolaire pour les enfants âgés de 6-11 ans, rue du Presbytère, d'une capacité de 42 places, ouvert en 2014, après des travaux de mise en conformité des anciens bâtiments de l'école élémentaire. Le montant d'investissement était à l'époque de l'ordre de 900 000 €.
- Un accueil périscolaire pour les enfants de 3-6 ans, au sein de l'école maternelle, d'une capacité de 20 places, ouvert en 2020, après des travaux d'aménagement dans pour un montant d'investissement de 265 000 €.



La commune a donc investi en 10 ans un total de près de 1 200 000 € pour la mise en place de ce service qui devient indispensable pour accompagner le développement démographique de notre Commune.

Ce montant est à mettre en relation avec les 250 000 € d'autofinancement dégagé annuellement en moyenne sur les 6 dernières années par notre budget de fonctionnement, destiné à financer en priorité nos divers investissements.

En complément de ces dépenses d'investissement, il faut rajouter les frais de fonctionnement annuels pour les deux structures périscolaires.

Le budget prévisionnel 2023 de fonctionnement est de 289 000 €, financé à hauteur de 143 000 € par les familles (49 %), de 123 000 € par la commune (43 %) et de 23 000 € par la CAF (8 %). Ceci démontre, d'une part, l'effort financier conséquent consenti par la collectivité par rapport à ce service, et d'autre part, des tarifs qui restent abordables pour les familles.

Il convient de préciser que les services assurés par l'ALEF, structure en charge de la gestion du Périscolaire présentent un caractère facultatif en application de l'article L. 551-1 du Code de l'Éducation. En effet, aux termes de cet article, *« les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial élaboré par la collectivité locale »*.



Aucune disposition légale ou réglementaire n'oblige donc une collectivité locale à créer un tel service qui présente un caractère purement facultatif.

L'organisation et le fonctionnement d'un tel service, s'il est créé, relèvent entièrement de la compétence réglementaire de la collectivité territoriale qui l'a mis en place.

D'une part, les collectivités sont libres de les mettre en place ou pas et, d'autre part, aucune autre disposition légale ou réglementaire du code de l'éducation n'institue au profit des parents d'élèves un droit à l'inscription de leurs enfants à de telles activités.

Pour améliorer la capacité d'accueil de nos accueils périscolaires, la commune a saisi l'opportunité qui s'est présentée avec l'achat du corps de ferme 68 rue Principale (pour un coût de 412 000 €), pour y installer un nouveau périscolaire 3-6 ans d'une capacité de 50 enfants, ainsi que la bibliothèque municipale.

Ce projet, chiffré à 4 500 000 €, a démarré début 2022 et a dû être malheureusement stoppé provisoirement par la commune en novembre 2022, pour des raisons financières liées à la très forte augmentation des coûts de l'énergie, qui représente environ un surplus de 150 à 200 000 € par an pour le budget de la commune.



Ce projet sera naturellement repris dès que nos capacités financières le permettront.

La petite enfance à Gries : Informer et accompagner



Depuis les années 90, la prise en charge de la petite enfance (0-3 ans) a fortement évolué, tant au niveau de la perception de l'enfant dans la société mais aussi d'un point de vue pratique, d'une simple garde conçue comme un service aux parents à un accueil tourné vers l'enfant et son développement.

A Gries, l'unique mode de garde proposé était la garde à domicile par les **assistants maternels**. Ils sont de moins en moins nombreux (10 à ce jour), nombre insuffisant au vu de la demande. Ce métier n'attire plus. On constate au-delà de l'échelon local, une pénurie d'assistants maternels qui s'explique par diverses raisons : abandons lors des crises sanitaires, une pyramide des âges qui avance et des départs en retraite. Beaucoup de départs et très peu d'arrivées de nouveaux professionnels.

Retrouvez les assistants maternels agréés exerçant dans la commune sur le site <https://www.alsace.eu/carte-assistants-maternels-bas-rhin>

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous adresser au **Relais Petite Enfance** de la Basse Zorn qui ouvrira ses portes en septembre. En 2-3 mots, le Relais Petite Enfance est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges qui s'adressent à la fois aux parents ainsi qu'aux professionnels de l'accueil individuel (*cf. l'article concernant cette structure dans le bulletin d'information n° 49 de la Communauté de Communes de la Basse Zorn du mois de juin 2023*).



Le Relais Petite Enfance accompagne les parents dans leur parcours de recherche d'un mode de garde :

- ⇒ en les informant sur l'ensemble de l'offre existante sur le territoire,
- ⇒ en facilitant la mise en relation avec les assistants maternels, et le cas échéant avec les gardes d'enfants à domicile,
- ⇒ en les accompagnant pour répondre à des besoins spécifiques notamment des horaires atypiques,
- ⇒ en les accompagnant dans leur rôle de particulier employeur.

Ils accompagnent les assistants maternels :

- ⇒ en les informant sur le cadre d'exercice du métier,
- ⇒ en les guidant dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur monenfant.fr,
- ⇒ en proposant des temps d'échanges entre assistants maternels sur leurs pratiques professionnelles,
- ⇒ en organisant des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par les professionnels,
- ⇒ en facilitant leur départ en formation continue.



Aujourd'hui, l'offre d'accueil s'est diversifiée à Gries. Deux **micro-crèches** accueillent chacune 10-12 enfants de 2mois1/2 à 3 ans.

« Les Oursons »

Cette structure dispose actuellement de quelques places vacantes.

Elle adopte un concept innovateur pour permettre l'immersion de l'enfant dans plusieurs langues à certains moments de la journée pour les habituer à différentes sonorités et découvrir de nouvelles cultures.

« Les Papillons »

Cet établissement ne dispose pas de places actuellement. Son projet vise à mettre en avant des valeurs comme le respect du rythme de l'enfant, l'utilisation de produits bio ou issus de l'agriculture raisonnée.



Une 3^{ème} structure ouvrira ses portes au courant de l'année 2024.



L'Islande à vélo

Le vendredi 24 mars 2023, après 3 reports en raison de la pandémie, Pascale et Joseph ont enfin pu projeter leur film conférence « L'Islande à vélo » à l'annexe de la mairie de Gries sur invitation de la bibliothèque municipale.

Leur passion pour les randonnées et les vélos les a amenés en Irlande, en Norvège notamment mais aussi à parcourir la France.

A l'été 2017, ils ont embarqué vélos, tente et autres matériels, afin de faire le tour de l'Islande à vélo pendant un mois en partant de Keflavik.

Une aventure qui ne s'est pas faite sans difficultés surtout au vu des conditions météo. Ils ont pu admirer des paysages magnifiques, verdoyants très souvent, mais aussi très diversifiés : aiguilles de lave, glaciers, lacs glaciaires, fjords, geysers, sources chaudes, déserts de pierre quasi lunaires, ...

Une tempête de sable, des vents contraires et des dénivelés conséquents les ont obligés à mettre pied à terre, voire interrompre le périple pour repartir le lendemain. Néanmoins, un voyage qu'ils ont su apprécier pour la beauté de la nature, les rencontres, et l'accueil des autochtones.

Ce film a été diffusé au profit de l'association « Osons la différence » dans laquelle œuvre le couple et qui a pour objectif de réaliser des projets communs autour de la randonnée entre personne en situation de handicap et personnes valides. Le projet phare les a amenés à séjourner au Népal pendant 15 jours, une belle aventure humaine, intergénérationnelle, solidaire et qui sensibilise la tolérance entre êtres humains.

Un moment convivial a clôturé la soirée.



La biodiversité augmentée au jardin

Samedi 1^{er} avril 2023, la bibliothèque accueillait Sébastien HEIM pour parler de la biodiversité dans nos jardins. Un public nombreux avait fait le déplacement.

Sébastien, amoureux des insectes depuis son enfance, a créé un jardin écologique qui respecte la nature, un "sanctuaire" comme il l'appelle. Il passe beaucoup de temps désormais à initier les visiteurs de son jardin comme les municipalités qui font appel à ses immenses connaissances pour ramener de la vie dans notre environnement. Les personnes présentes ont été captivées par ce spécialiste des insectes et des plantes qui a su communiquer sa passion. Nul doute qu'il aura fait changer d'avis les amateurs de pelouse tondue et de potager tiré au cordeau !



« Des idées plein la toque ! »

Dans le cadre du Festival « l'Alsace se (ra)conte », la bibliothèque a accueilli la conteuse Natacha Mattenet-Flechniakoska pour un spectacle éveillant tous nos sens : le goût, l'odorat, la vue, l'ouïe.



Ce furent des moments intenses, petits et grands étaient captivés et tenus en haleine par le talent de Natacha. Depuis 15 ans elle conte, raconte, captive son auditoire dans les bibliothèques, médiathèques, festivals, ... En enfilant son tablier, la conteuse y trouve, dans la poche, un secret : la recette des madeleines. Alors au travail, mélangeons la farine, le beurre, le sucre et les œufs. En guise de mise en bouche, pour l'heure du goûter, elle offre à chaque spectateur une madeleine. Pendant que chacun, chacune savoure ce petit gâteau, elle tisse sur son violoncelle les émotions qui se bousculent dans sa tête lorsqu'elle mange une madeleine !

Un pur instant de bien-être !

Mais ne voilà-t-il pas qu'au son de son instrument de musique une mouche prend vie attirée par les odeurs d'une cuisine imaginaire. Lorsqu'enfin le calme est revenu, Natacha, après avoir troqué son tablier de cuisinière contre un tablier tout en couture, nous emmène dans l'univers gourmand de Hansel, Gretel et de la sorcière Croque.

Le spectacle a pris fin dans les effluves de chocolat.

Ludothèque

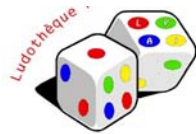
Prochains rendez-vous pour les soirées jeux, le vendredi à partir de 19h

21 juillet 2023

18 août 2023

15 septembre 2023

20 octobre 2023



Ouverture pendant les vacances d'été

Du 10 juillet 2023 au 04 septembre 2023

Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h

Samedi de 10h à 12h

Fermeture complète

du 31 juillet 2023 au 15 août 2023



Réouverture aux heures habituelles

à compter du 04 septembre 2023

« Marcher sur les mots » par Mélissa BAKER

vendredi 15 septembre 2023 à 16h30
Salle communale

Spectacle pour tout public à partir de 4 ans. Contes traditionnels de l'Himalaya. Nous partirons à la rencontre d'un moineau, d'un singe et d'une pie, tous les 3 audacieux et rusés, déjouant les pièges tendus.

Spectacle gratuit
sur inscription.



Biodiversité

Eric Charton, spécialiste du jardinage naturel et de la gestion des déchets, nous expliquera le

vendredi 22 septembre 2023 à 20h
comment préparer son jardin pour l'hiver.



Festival Décodage

S'orienter dans l'information, aiguïser son esprit critique et se repérer dans un monde complexe :

un défi ambitieux, que la **Bibliothèque d'Alsace** vous propose de relever du **06 au 22 novembre 2023**.

Cette année, le thème du festival sera le sport. Ce seront les Petits Débrouillards qui interviendront dans une classe de l'école élémentaire de Gries.

Arménie

Ciné-conférence proposée
par Nicolas Pernot le



samedi 18 novembre 2023 à 17h
à la Bibliothèque Municipale.

Grâce à ses récits en direct et ses images, Nicolas Pernot vous fera découvrir la vie quotidienne et l'histoire d'un peuple au destin bousculé : les Arméniens.



La bibliothèque recrute

Vous avez du temps libre, les livres vous passionnent, le travail en équipe vous intéresse ?

Rejoignez l'équipe des bibliothécaires volontaires de Gries
en contactant la bibliothèque au 03.88.72.36.72



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - 62, rue Principale 67240 GRIES
03.88.72.36.72 - bibliotheque.gries@wanadoo.fr



Les 100 ans de la Société Athlétique de lutte

Cette année, la Société Athlétique de Lutte de Gries fête son centenaire. Les statuts de la plus ancienne association sportive de la commune ont été déposés le 13 novembre 1923.

Cette longévité s'explique du fait d'une très grande implication des présidents et des comités successifs qui étaient et sont toujours garants de la solidité et de l'avenir du club, mais également par celui des bénévoles, amoureux de la lutte qui ont pris et prennent encore aujourd'hui le temps de se consacrer aux autres et tout particulièrement aux jeunes.

Bénévoles qui ont été mis à l'honneur lors de la réception qui eut lieu le 17 juin 2023, en présence de nombreuses personnalités sportives et politiques car ils sont le maillon indispensable pour faire fonctionner les structures associatives et sans eux, rien ne serait possible.

Les collectivités, Commune de Gries, Région Grand Est et Collectivité Européenne d'Alsace accompagnent également ce club par la mise à disposition de structures leur permettant d'exercer leur art dans les meilleures conditions possibles.

Le Maire Eric HOFFSTETTER a relevé le fait que la commune n'a jamais failli à cet engagement qu'elle considère même comme un devoir, car la vie associative est bel et bien le premier vecteur du lien social, du partage et du vivre ensemble.

La SA Gries a su, durant toutes ces années, s'imposer comme une référence dans le domaine de la lutte avec de nombreux titres de champions de France à son actif, le premier étant René GEIB en 1956 et les 8 titres de Mario LAEUFER. Elle a marqué l'histoire du sport en Alsace et tous les succès et trophées remportés ont créé un esprit de solidarité, de travail d'équipe et de compétition grâce à l'implication des dirigeants et des entraîneurs, des membres du club et des bénévoles.

Nombre d'entre eux ont été récompensés par la remise d'un trophée, notamment Eric HEITZ, Président actuel de la Société, en présence du Président de la ligue du Comité Régional Grand Est et Départemental, du Député Vincent THIEBAUT et du Sénateur Claude KERN.

Ce dernier a souligné que les résultats obtenus l'ont été grâce à une politique de formation des jeunes qui a porté et portera encore ses fruits.

Les titres, trophées remportés par les lutteurs font la fierté du club et du village et contribuent aussi à sa renommée, ce qui lui a permis d'organiser plusieurs finales du Championnat de France à l'Espace « La Forêt ».



La lutte est une véritable institution à Gries et le club a formé des générations de lutteurs dont certains ont occupé des hautes fonctions dans les structures départementales, régionales et nationales. Un trophée a été remis à René HEITZ qui assura la présidence du club durant 50 ans.

L'histoire de la SA Gries est la preuve du pouvoir du sport pour unir les individus dans un esprit d'entraide, de respect et de fairplay.

Une soirée dansante a clôturé les festivités du 100^{ème} anniversaire.

Sapeurs-Pompiers de Gries-Kurtzenhouse

Devenez sapeurs-pompiers volontaires

La section recherche tout au long de l'année des personnes qui prennent librement un engagement pour se mettre au service de la population et contribuer aux missions confiées au Service d'Incendie et de Secours (SIS).



Renseignements complémentaires auprès du chef de section de Gries-Kurtzenhouse :
Adjudant-Chef Laurent LINDER
linderlaurent@hotmail.com

Parallèlement à mon **métier** ou à mes **études**,
je contribue aux missions de sécurité civile
confiées aux sapeurs-pompiers :

- Secours à personne
- Lutte contre l'incendie
- Protection des biens et de l'environnement

- ☒ Je suis motivé(e) et disponible.
- ☒ J'aime l'action et j'ai l'esprit d'équipe.
- ☒ Je veux me mettre au service des autres pour des missions de secours d'urgence.



CONTACT

Rendez-vous sur
www.sis67.alsace

Robrique Engagement et accueil
Sapeur pompier volontaire



→ Esprit d'équipe → Engagement → Respect → Altruisme



L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Gries-Kurtzenhouse organise une

soirée « années 80-90 »

le samedi 02 septembre 2023 à partir de 19h

à la salle polyvalente de Kurtzenhouse.



Billets en prévente : 7 € sur
billetweb.fr/soiree-annees-80-90-sp-gk
Sur place : 10 €
(gratuit pour les moins de 12 ans)

Animée par DJ Kristof

Petite restauration sur place

Repas sur réservation
Gyros, café, dessert : 14 €

Plus d'infos au 06.85.97.72.62 ou
amicale.spgrieskurtz@gmail.com

Association HOPE (accueil des réfugiés)

Manifestation solidaire

le samedi 30 septembre 2023 & dimanche 1^{er} octobre 2023
de 14h à 19h

à la salle des Fêtes de l'Espace « La Forêt »



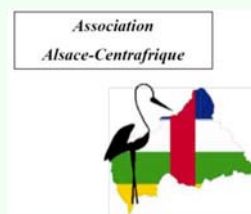
Venez nombreux découvrir l'association HOPE ainsi que « SOLHIMAL » (ayant pour but d'aider les populations himalayennes vivant en Inde et au Népal), « ALSACE-CENTRAFRIQUE » (dont l'objet est d'apporter de l'aide humanitaire dans le Diocèse de Bossangoa), « OFFRIR L'ESPOIR » (soutien aux citoyens ukrainiens, plus particulièrement à l'orphelinat Bancheny en Ukraine), ...



De nombreux objets artisanaux seront proposés
à la vente ainsi que des livres et autres. Jeux et
animations vous attendent également.

Entrée gratuite.

Buvette et petite restauration assurées.



Amicale pour le Don du Sang Bénévole du Bachgraben Gries, Kurtzenhouse, Weitbruch



Des dons en baisse



Alors qu'il faut 10 000 dons par jour pour faire face au niveau critique des stocks sanguins au niveau national, le nombre de donneurs n'augmente pas. Ce manque de dons constaté un peu partout devient même préoccupant, selon l' EFS. Le don de sang est un acte citoyen et permet de sauver des vies. Si les plus anciens sont convaincus de l'utilité de ce geste, il est cependant nécessaire d'inciter davantage de personnes à franchir le pas.

Ensemble sauvons des vies !

Venez faire le geste qui sauve !

Renseignements et questionnaire sur :
<https://dondesang.efs.sante.fr>

**Les réserves de sang sont faibles,
les besoins sont quotidiens.**

CALENDRIER DES COLLECTES 2023

Mardi 26 septembre 2023 à Weitbruch

Jeudi 21 décembre 2023 à Gries

Les collectes ont lieu de 17h à 20h et sont suivies
d'une collation.



Association « Les Graines de Mômes »

L'Association « Les Graines de Mômes » œuvre pour créer du lien entre les habitants du village et tous ses enfants, ainsi que pour reverser les bénéfices réalisés lors des différentes manifestations aux écoles maternelle et élémentaire de Gries afin d'améliorer la vie en classe des élèves (sorties, voyage scolaire, spectacles, matériel éducatif, ...).

Comme chaque année, deux bourses aux vêtements et jouets ont été organisées : l'une en novembre et l'autre en février.

Nous avons également vu le retour de la boum carnavalesque, et aussi les traditionnelles ventes de fromages, de cafés, de chocolats et de bulbes !

L'association fera une pause estivale et vous retrouvera avec grand plaisir en septembre.



Si vous aussi vous souhaitez rejoindre l'association et continuer à développer nos actions, n'hésitez pas à nous rejoindre, en nous écrivant à
lesgrainesdemomes@gmail.com

Société des Arboriculteurs de Gries & Environs

Toilettage des arbres fruitiers du Presbytère Protestant



Le samedi 11 mars 2023, la Société avait donné rendez-vous à ses sympathisants pour un cours de taille dans le verger du Presbytère Protestant.

En cet après-midi ensoleillé, le groupe a été accueilli par la Pasteur Anne-Laure THALLINGER (locataire des lieux) et le Président du Conseil Presbytéral Michel HELMLINGER.

Ce verger d'une dizaine de fruitiers a déjà été entretenu par l'Association pendant un cycle de trois années consécutives dont la dernière intervention remonte à quatre ans. Entretemps, les arbres ont évolué à leur guise en produisant d'innombrables gourmands dont certains étaient impressionnants.

Le Président Charles GASS et Claude JUNG, tous les deux moniteurs arboricoles, ont expliqué qu'il convient de nettoyer et d'alléger la couronne de l'arbre et de couper impitoyablement toutes les nouvelles branches poussant verticalement (les gourmands) qui prennent trop d'énergie au détriment des branches portant des fruits (à l'exception de ceux destinés à une éventuelle relève pour remplacer à l'avenir des branches défaillantes).

La preuve est faite une fois de plus ici, qu'un verger doit être entretenu tous les ans afin d'éviter de devoir faire des coupes importantes qui provoquent des réactions trop vives des sujets. Rendez-vous est pris l'année prochaine pour suivre et adapter l'évolution.

On constate également que les arbres fruitiers de ce verger sont un peu handicapés dans leur évolution par la présence, en fond de parcelle, d'un groupe d'arbres imposants (des frênes et un châtaignier) qui leur prend beaucoup de lumière. De l'autre côté, un majestueux tilleul déploie son importante ramure.



Une partie du groupe en pleine explication, avec en arrière-plan, la belle bâtisse du Presbytère datant du XIX^{ème} siècle, avec ses chainages d'angles et encadrements de baies en grès des Vosges.

Dans le verger attenant au foyer de l'Association (rue des Champs) ont eu lieu au printemps de l'année dernière, d'importants travaux de remise en état du sol qui était envahi de plantes de toutes sortes. Malheureusement, la sécheresse qui s'en est suivie, a réduit à néant la repousse de l'herbe qui a été semée. Une nouvelle action a eu lieu ce printemps avec l'espoir d'un meilleur résultat.

Exposition fruitière



La Société prépare activement son exposition des
07 et 08 octobre 2023
qui marquera le 70^{ème} anniversaire de sa création.

Un coup d'œil récent aux archives révèle l'anecdote suivante : un recensement précis des arbres fruitiers sur le ban de la Commune en 1933 a relevé la présence de 4 743 sujets.

Un recensement par notre Société en 1987 a relevé 7 824 fruitiers soit une augmentation de 3 081.

Une belle augmentation à mettre au crédit de nos adhérents !

Cours de taille d'été

Vendredi 28 juillet 2023 à 17h
au verger-école rue des Tulipes
avec reconnaissance d'insectes et maladies



Contact : Charles GASS
Président - moniteur arboricole
03 88 72 34 59 - 06 78 41 42 97

Club « Bon Accueil »

Assemblée générale

Elle a eu lieu le 08 mars dernier et le nouveau comité ci-dessous a été désigné :

Président	Edouard MULLER
Vice Président	Willy OTTMANN
Vice Président 2	Arlette ARNOLD
Secrétaire	Georgette NOBERT
Secrétaire 2	Francis BOHN
Secrétaire 3	Josiane BILDSTEIN
Trésorier	Jean-Claude GANGLOFF
Trésorier 2	Lisiane BRESTENBACH
Trésorier 3	Liliane SCHNEIDER

Après la partie studieuse, les participants se sont régales autour d'une bonne tarte flambée.



Pour les marcheurs

- Le 1^{er} lundi du mois à 14 h à l'Espace « La Forêt » à Gries
- Le 3^{ème} lundi du mois à 14h à la Mairie de Kurtzenhouse

Cafégato

- Le 2^{ème} mercredi du mois à 14h à la salle culturelle de Kurtzenhouse

Visite du musée de l'asperge du 05 avril 2023



Sortie au Vogtbauernhof et Triberg du 02 mai 2023



Les Espoirs vice-champions de France

Après une saison régulière des plus réussies, dans la continuité de l'an dernier, les Espoirs PRO B de l'Alliance Sport Alsace sont retournés au Final 4 cette saison.

Une marche plus haute que l'an passé pour les joueurs de Luc CLUYSEN, puisqu'ils échouent en finale face à Champagne Basket.

Un bilan très positif avec ce titre de vice-champion de France Espoirs PRO B et également des récompenses individuelles pour William GRENACKER élu meilleur « Poste 2 » et Hassane GUEYE élu meilleur « Poste 5 et MVP » de la saison.



La future saison sportive se prépare

A l'aube de la fin de saison 2022/2023, le club prépare déjà la suite.

Si vous souhaitez nous rejoindre pour la nouvelle année sportive, n'hésitez pas à nous contacter et prendre des renseignements :

- Enfants de 4 à 7 ans (Babys)
minibasket@bcgo.fr
- Enfants de 12 ans et plus (à partir de 2011)
p.lazare@asa-basket.fr



ou au bureau de l'Association au 03 88 72 19 35 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

Informations sur le site
www.asa-basket.fr/ctc-gries
ou sur les réseaux sociaux.

Paroisse Protestante de Gries-Kurtzenhouse



La Paroisse a remis un chèque de soutien à l'Association « Solidarité Ukraine » lors de cette fête.

Une équipe de bénévoles, joyeuse et dynamique, a participé pleinement au succès de cette journée.

La pasteur Anne-Laure THALLINGER, le conseil presbytéral et son président Michel HELMLINGER adressent leurs plus vifs remerciements à tous pour leur très agréable participation fraternelle.

Le dimanche 25 juin 2023 a eu lieu la fête de la Paroisse Protestante : une magnifique journée, chaleureuse et festive.

Après un culte avec la participation de la chorale sous la direction de Fabienne RUBACH et l'accompagnement à l'orgue d'Oscar SIEGEL, les convives ont apprécié l'excellent couscous servi lors du déjeuner.

L'après-midi fut récréative.



Informations pratiques

INFOS
PRATIQUES

Collecte des ordures ménagères



En raison du jour férié de l'Assomption, la collecte des ordures est modifiée.

La collecte sélective (**poubelle jaune**) du mardi 15 août 2023 est **reportée au mercredi 16 août 2023**

La collecte débutant tôt le matin dans certains quartiers, il est recommandé de sortir les bacs la veille de la collecte.

Rappel des horaires d'ouverture des déchèteries

Horaires d'été du 1er avril au 31 octobre

	GEUDERTHEIM		GRIES		WEYERSHEIM
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
lundi				14h - 18h	14h - 18h
mardi	9h - 12h	14h - 18h			14h - 18h
mercredi			9h - 12h	14h - 17h	9h - 17h
jeudi				14h - 17h	14h - 17h
vendredi	9h - 12h	14h - 19h			14h - 19h
samedi	8h - 12h	13h - 18h	8h - 12h	13h - 18h	9h - 17h



Horaires d'hiver du 1er novembre au 31 mars

	GEUDERTHEIM		GRIES		WEYERSHEIM
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
lundi				13h - 17h	13h - 17h
mardi	10h - 12h	13h - 17h			13h - 17h
mercredi			10h - 12h	14h - 17h	10h - 17h
jeudi				14h - 17h	14h - 17h
vendredi	10h - 12h	13h - 17h			13h - 17h
samedi	9h - 12h	13h - 17h	9h - 12h	13h - 17h	10h - 17h

Horaires d'ouverture de la mairie au public

Les horaires d'ouverture de la mairie au public sont les suivants :

- ↳ lundi et mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h,
- ↳ mardi de 8h à 12h,
- ↳ jeudi de 14h à 18h,
- ↳ vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.



lundi 14 août 2023

Fortes chaleurs, canicule



La canicule peut avoir un impact sanitaire considérable. Il est donc primordial de bien s'en protéger. Certaines mesures doivent être mises en place surtout chez les personnes les plus à risque.



Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie ou à contacter le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr - #canicule



EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Feux de forêt et de végétation

Ayons les bons réflexes pour éviter les départs de feu

9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

⇒ **Vous êtes fumeur ?**

Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.

⇒ **Vous organisez un barbecue ?**

Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.

⇒ **Vous bricolez en plein air ?**

Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.

⇒ **Vous stocker du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ?**

Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse sévère.

En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation

Pour plus d'informations :
feux-foret.gouv.fr



Opération tranquillité vacances

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Les vacances d'été approchent et vous êtes nombreux à partir en vacances.

Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté et prenez certaines précautions avant de partir !

- ⇒ informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, ...),
- ⇒ faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance,
- ⇒ ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs,
- ⇒ dans la mesure du possible, votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, les volets, ...



Opération tranquillité vacances

Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les gendarmes pourront surveiller votre domicile et s'assurer que tout va bien.

2 possibilités pour s'inscrire :

- ✚ en ligne sur le site service-public.fr
- ✚ en vous présentant à la brigade de gendarmerie la plus proche de chez vous.



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

CARITAS Alsace : une aide de proximité

Caritas Alsace compte une dizaine d'équipes dans le secteur de Haguenau-Wissembourg. En 2021, les 117 bénévoles du secteur ont aidé 211 familles en situation de pauvreté. Plus que jamais, faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi.

Les équipes du Nord-Est de l'Alsace offrent un bel aperçu de la diversité de l'aide apportée par Caritas Alsace. Les bénévoles se montrent actifs tout au long de l'année dans des domaines très variés, particulièrement dans l'aide alimentaire. Les équipes de Woerth et de Brumath ont aidé 152 familles à se nourrir dignement. Notre pôle des solidarités familiales est également très actif, avec 9 familles qui ont accueilli des enfants en situation de précarité au cours des vacances d'été. L'équipe de Haguenau s'est quant à elle spécialisée dans l'aide vestimentaire. Caritas possède également des équipes à Bischwiller, Drusenheim, Herrlisheim-Offendorf, Schweighouse ou encore Soufflenheim. Vous l'avez compris, il y a forcément une équipe de Caritas Alsace près de chez vous.

Nos équipes sont bien entendu à la recherche de nouveaux bénévoles pour prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. Trouvez en quelques clics l'équipe la plus proche de chez vous sur le nouveau site internet : www.caritas-alsace.org

Appel à don : Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace 5 rue St-Léon 67082 Strasbourg Cedex.

Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75 % : un don de 100 € ne coûte plus que 25 € après impôt.





Jeunes lycéennes étrangères Italiennes, Brésiliennes et Allemandes recherchent une famille d'accueil

Le Centre d'Echanges Internationaux est une association loi 1901 recherchant des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture française. Pendant toute la durée de leur séjour, ils seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement.

D'Italie, du Brésil, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent ainsi en France grâce à l'Association CEI-Centre Echanges Internationaux.

Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture.

Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Luise

Jeune allemande de 16 ans.
Souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2023.
Elle fait du judo, joue du piano et aime nager.
Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Alice

Jeune italienne de 16 ans
Elle est passionnée par la culture française.
Elle fait du volleyball, de la natation et aime lire et faire du vélo
Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2023.
Elle rêve de maîtriser la langue française.

Cristina

Jeune brésilienne de 16 ans.
Elle viendra en France pour 10 mois.
Elle pratique le taekwondo, fait du ballet et a de nombreux hobbies, dont le design graphique.
Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous.

« Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ».

A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir.

Si l'expérience vous intéresse, contactez-nous !



Renseignements :

Laurence VEITMANN, responsable locale

laurenceveitmanncei@gmail.com

06.10.09.45.51



Informations « chasse »

Le tir du sanglier autorisé, y compris la nuit

Dans le cadre de la prévention des dégâts aux cultures causés par les sangliers, l'arrêté préfectoral du 12 avril 2023 donne la possibilité aux locataires de chasse de procéder à des

**tirs de nuit du sanglier
entre le 15 avril 2023 et le 1^{er} février 2024.**



Le tir de nuit est autorisé à l'affût, sur l'ensemble du département du Bas-Rhin, en dehors des bois, des forêts et des bosquets.

Il s'applique dans les conditions générales d'exercice de la chasse. Il est prévu à une distance minimale de 200 mètres des habitations. Cette distance peut être réduite en fonction de la situation locale uniquement sur accord du Maire.



A Gries, sont concernés les lots de chasse :

- n° 1 - Association « Les Amis de la Chasse et de l'Environnement »
- n° 2 - Association de Chasse Communale du Ried Nord



Battues de chasse

Des battues de chasse collectives seront organisées aux périodes suivantes :

**Association de Chasse Communale
Ried Nord**

**samedi 18 novembre 2023
samedi 09 et dimanche 10 décembre 2023**

**Association « Les Amis de la Chasse
et de l'Environnement »**

en plaine

**dimanche 15 - 22 et 29 octobre 2023
dimanche 05 novembre 2023
vendredi 15 novembre 2023**

en forêt

**samedi 11 et dimanche 26 novembre 2023
dimanche 10 décembre 2023**

Les secteurs traqués seront annoncés au public par des panneaux de balisage « Chasse en cours » disposés sur les chemins et sentiers forestiers.

**Il est recommandé aux promeneurs et
autres usagers d'être vigilants.**

Règlementation

La circulation (piétons, cyclistes, cavaliers) sur les sentiers existant dans les périmètres des lots de chasse n° 1 et n° 3, ainsi que l'entrée dans les enceintes chassées signalées par des panneaux, sont interdites à toute personne étrangère à l'effectif de la battue lors des journées de battues.

Des dates supplémentaires de battues pourront être décidées spontanément en fonction de la présence de sangliers qui serait décelée inopinément. Ces dates seront également concernées par l'application de cette réglementation.

L'entrée et la circulation dans les enceintes chassées signalées par des panneaux se fera aux risques et périls de l'utilisateur.

Tout contrevenant aux dispositions de l'arrêté municipal s'exposera à être verbalisé par procès-verbal et poursuivi conformément à la loi.



Vie économique



Vous êtes une entreprise et vous venez de vous installer à Gries, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de la mairie pour être référencée dans le prochain bulletin municipal et sur le site internet de la commune.

Par ailleurs, votre entreprise s'est vue décerner un prix ou une distinction en matière d'innovation, n'hésitez pas à faire parvenir à la mairie un article/message pour être valorisé dans un prochain bulletin municipal, si vous le souhaitez.

Un nouveau supermarché de proximité

COLRUYT est une enseigne de supermarchés de proximité, d'origine familiale belge, présente avec 94 magasins dans le grand quart Nord-Est de la France.



Cette enseigne a repris début mai le fonds de commerce du SPAR, et va engager cet été de gros travaux de restructuration, pour faire passer la surface accessible au public de 399 à 729 m² environ, ce qui entrainera la fermeture du magasin le dimanche matin.

COLRUYT Gries devient le 4^{ème} magasin dans le Bas-Rhin avec ceux de Wiwersheim, Drusenheim et Herrlisheim.

Ouverture prévisionnelle le mercredi 11 octobre 2023

Entreprises nouvellement implantées à Gries

Le Florilège - 1 rue de Weitbruch

Bar, Brasserie, Restaurant

☎ 03.88.94.02.75

D. PUK Rénovation

Isolation, peinture, pose de sol, carrelage, petite maçonnerie, aménagement de cuisine et sanitaire, décoration

M. Daniel PUK ☎ 06.58.42.22.85

danielpuk@yahoo.fr

ADN du Bois - 1b rue de Brumath

Charpente, ossature bois, menuiserie, couverture, location d'échafaudage

M. Nicolas GUTH ☎ 06.33.79.26.37

adndubois.gries@gmail.com

GH Rénovation & Services - 23 rue du Saut du Lapin

Travaux de rénovation de bâtiment, travaux de second œuvre, conduite d'engin de chantier

M. Grégory HICKEL ☎ 06.58.55.76.34

contact@ghreno.fr

C'lia Nails - 1 rue Neuve

Prothésiste ongulair

Mme Célia HEITZ ☎ 06.03.71.91.86

clianails.17@gmail.com

Commerces ambulants

Plusieurs commerçants ambulants proposent leurs produits devant l'école élémentaire.

Friterie Ch'ti Caloute

Saveurs nordiques en Alsace

☎ 06.48.28.70.56

Le lundi en semaine paire de 17h à 21h

Foodtruck Barbossa

Galettes & crêpes

☎ 06.15.13.18.30

Le mercredi de 17h à 20h



Rôtisserie Lanno

Poulet rôti, poulet fermier, cuisse de poulet, jambonneau, ribs, pommes de terre grenailles

☎ 06.59.10.53.52

Le vendredi de 8h à 12h30



Les Fromages de Sandra

Le vendredi de 17h à 19h30

Le Bazar de Sandra

Le vendredi de 17h à 19h30





Unseri Elsaessisch Kütsch

(texte proposé par Denise SCHMITT, habitante de Gries)



Un wenn'r mit'm TGV noch so prätze,
Ken Erfindung isch de Kütsch gewächse.
Als Feld-un Fuederkütsch isch se gebore,
Un dis schon läng, vor Johr un Johre.
In Stàdt un Land, dis wisse d'meischte,
Het se e màm'chi Erwet muen leischte.
Mer her sich friejer nit scheniert
Un drinne au noch d'Kinder g'fiert.
Ob im Gàrte, àn de Bàch, ufm Màrik

Het d'Kütsch geleischt e grosses Wàrik.
Un wàs het mer im Kriej alles mit de Kütsch kenne màche,
Hàmshtere, schwàrzmetze, doch au flichte mit e pààr Sàche.
D'Zitungsfrau het sich nit brüche blueije,
Wiviel hàn mit de Kütsch noch umgezeuie.
Fir's Obscht un d'Ruewe brüch'se jedes Dür,
Sogàr mit g'herbscht het e màm'cher kleiner Bür.
Fir d'Kinjele e Sàck Kleie un e Bindel Klee,
S'Brot bim Beck un d'Kommissione bim Epicier,
E àlt Biddel un Rossbolle g'sàmmelt uf de Stross,
Fir dis àlles isch e Kütsch gànz fàmós.
D'Gais isch drinne g'fiert worre zuem Bock,
Wer Miehet fir laufe brücht nit emol e Stock,
An de Kütsch geht mer besser às mit Krucke,
Drum het às d'Mamama noch d'Enkel drinne hucke.
Von dem àllem isch ken Wort geleuije,



Mer het mit de Kütsch gepflàntz un gebeuije,
Im Friejohr het mer Misch in de Gàrde g'fiert,
Sogàr d'Volle hàn se drinne heimtrànsportiert.
Holz üs'm Wàld, Brikettle un Kohle,
De Beckeoffe zuem Beck un wider hole,
Bier, Limonade un Màlz üs de Breuijerei,
Dis àlles in de Kütsch eins, zwei, drei.
Iehr liewi Litt duen's Eich emol guet iwerleije,
Hät unsere Herrgott sin Kritz uf e Kütsch kennte leije ?
Viel lichter wär siner Kritzwaj uf Golgotha gewenn,
No kennte se hit unsere Kütsch e scheen Denkmol genn !

J.J. METZGER

Ingwiller - Janvier 1992



Nous remercions les personnes qui nous ont fait parvenir des textes en alsacien et celles qui nous en feront parvenir pour les prochaines parutions.

Calendrier des manifestations



Date	Horaire	Manifestation	Lieu
JUILLET			
Jeudi 13	18h30	Soirée dansante - Concert Rock & Années 80 Organisée par le Football-Club	Espace « La Forêt »
	20h30	Célébration de la Fête Nationale	Place de la Mairie
Mardi 18	8h	Ouverture de l'agence postale communale	Mairie
Vendredi 21	19h	Soirée « Jeux »	Bibliothèque municipale
Vendredi 28	17h	Cours de taille d'été avec reconnaissance d'insectes et maladies Organisé par la Société des Arboriculteurs	Verger-école Rue des Tulipes
AOUT			
Vendredi 18	19h	Soirée « Jeux »	Bibliothèque municipale
Mercredi 30	20h	Match amical de présaison ASA - SIG	Espace « La Forêt »
SEPTEMBRE			
Samedi 02	19h	Soirée « Années 80 - 90 » Organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Gries-Kurtzenhouse	Salle polyvalente Kurtzenhouse
Jeudi 07	15h	S'Grieserstuebel pour les seniors Organisé par le CCAS de Gries	Annexe de la Mairie
Samedi 09	9h - 17h	Journée Portes ouvertes de l'Ecole de Musique Intercommunale	
Samedi 09	20h	Lutte SA Gries - KSV Rheinfelden	Espace « La Forêt »
Dimanche 10	10h	Assemblée Générale de la Musique Municipale	Annexe de la Mairie
Mercredi 13	19h	Réunion de pré-rentree de l'Ecole de Musique Intercommunale	
Jeudi 14	14h	Atelier Seniors « Mieux gérer le stress »	Annexe de la Mairie
Vendredi 15	16h30	Spectacle « Marcher sur les mots » dès 4 ans Organisé par la Bibliothèque Municipale	Annexe de la Mairie
	19h	Soirée « Jeux »	Bibliothèque municipale
Samedi 16	14h	Journée Portes ouvertes	Ecole « Les Roseaux »
Lundi 18		Rentrée de l'Ecole de Musique Intercommunale	
Jeudi 21	14h	Atelier Seniors « Mieux gérer le stress »	Annexe de la Mairie
Vendredi 22	20h	Conférence sur la biodiversité	Bibliothèque municipale
Mardi 26	17h	Dong du Sang	Salle du Millénium Weitbruch
Jeudi 28	14h	Atelier Seniors « Mieux gérer le stress »	Annexe de la Mairie
Samedi 30	14h	Manifestation solidaire Organisée par l'Association HOPE	Espace « La Forêt »

Date	Horaire	Manifestation	Lieu
OCTOBRE			
Dimanche 01	14h	Manifestation solidaire Organisée par l'Association HOPe	Espace « La Forêt »
Mardi 03	20h	Lutte SA Gries - KSV Appenweier	Espace « La Forêt »
Jeudi 05	14h	Atelier Séniors « Mieux gérer le stress »	Annexe de la Mairie
Samedi 07 Dimanche 08		Exposition fruitière Organisée par la Société des Arboriculteurs	Espace « La Forêt »
Jeudi 12	14h	Atelier Séniors « Mieux gérer le stress »	Annexe de la Mairie
Samedi 14	20h	Lutte SA Gries - TuS Adelhausen	Espace « La Forêt »
Jeudi 19	14h	Atelier Séniors « Mieux gérer le stress »	Annexe de la Mairie
Vendredi 20	19h	Soirée « Jeux »	Bibliothèque municipale
Samedi 28	20h	Lutte SA Gries - Olympia Schiltigheim	Espace « La Forêt »
Dimanche 29	14h	Guinguette en Basse-Zorn à destination des personnes de 60 ans et plus	Espace « La Forêt »
NOVEMBRE			
Samedi 04	19h	Soirée harengs Organisée par l'Amicale des Sapeurs- Pompiers de Gries-Kurtzenhouse	Espace « La Forêt »
Du 04 au 12		Messti	Cour de l'école
Samedi 04	20h	Lutte SA Gries - AC Gutach-Bleibach	Espace « La Forêt »
Du 06 au 22		Festival « Décodage »	Bibliothèque municipale
Samedi 11	9h	Bourse aux vêtements Organisée par Les Graines de Mômes	Espace « La Forêt »
	11h	Cérémonie au monument aux Morts	Place de la Mairie
Samedi 18	17h	Ciné Conférence sur l'Arménie	Bibliothèque municipale
	20h	Lutte SA Gries - VFK Eiche Radolfzell	Espace « La Forêt »
DECEMBRE			
Samedi 02	20h	Lutte SA Gries - RSV Schuttertal	Espace « La Forêt »
Dimanche 03	12h	Fête des Aînés	Espace « La Forêt »
Samedi 09		Magie et Marché de Noël	Espace « La Forêt »
Samedi 16	20h	Lutte SA Gries - KSK Furtwangen	Espace « La Forêt »
Dimanche 17	17h	Concert de Noël de la Musique Municipale	Eglise Protestante
Jeudi 21	17h	Don du sang	Espace « La Forêt »
Dimanche 31	19h	Réveillon de la Saint-Sylvestre Organisé par le Football-Club	Espace « La Forêt »



Le calendrier des manifestations peut également être consulté sur le
site www.gries.eu



Pose de Stolpersteine en mémoire de la famille MECKES

GRIES'INFOS

Directeur de la publication : Eric HOFFSTETTER
 Rédaction : Equipe Communication
 Impression : Impressions François
 Infographie : Carine STURNY
 Dépôt légal : Juillet 2023
 Crédits photos : Commune de Gries
 Contact : mairie@gries.fr

